

AGHALI ABDOULKADER

AVEC LA COLLABORATION DE CHAIBOU ADAMOU

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS
COMMUNES

(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

DES LOGIQUES DE L'ÉTAT AUX LOGIQUES LOCALES,
OU LA DIVERSITÉ D'ACTEURS

FEVRIER 2013

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
II. ETAT DE LA DELIVRANCE DU BIEN PUBLIC "SECURITE"	8
1. DESCRIPTION DU BIEN.....	9
2. CONFLITS FONCIERS	10
3. LES OUDAH, ELEVEURS « AGITES » : « C'EST DES ANIMAUX QUI LES CONDUISENT AU LIEU DE CONDUIRE LES ANIMAUX »	18
4. VOLS DE BETAIL	20
5. ATTAQUES DES CAMIONS DE MARCHANDISES	28
6. ATTAQUES DES PIETONS.....	29
7. VOLS EN VILLE	30
8. CONSOMMATION DE LA DROGUE	33
9. HISTOIRE LOCALE DU BIEN PUBLIC	33
10. PERIODE KOUNTCHE	34
11. PERIODE DE DEMOCRATISATION	35
12. PERIODE DE COMMUNALISATION.....	36
13. DESCRIPTION DES FORMES DE SA DELIVRANCE ACTUELLE	38
14. DES FORCES DE L'ORDRE INEFFICACES, DEMOTIVEES ET DISCREDITEES	38
15. DES ACTEURS INSTITUTIONNELS PLUS OU MOINS FONCTIONNELS	43
16. FORMES OFFICIEUSES DISPERSEES, MAIS PLUS OU MOINS EFFICACES.....	46
17. VARIANTES ENTRE LES SITES	50
III. PERCEPTIONS DE LA DELIVRANCE DU BIEN PAR LES DIFFERENTS GROUPES STRATEGIQUES.....	53
18. PERCEPTIONS POSITIVES : « MOI CE QUE J'AI VU, C'EST UN BON TRAVAIL »	53
19. UNE SECURITE BON MARCHÉ, AVEC PEU DE MOYENS:« MOI, MON VEHICULE CE SONT MES PIEDS ».....	53
20. UNE SECURITE RAPIDEMENT DELIVREE.....	54
21. UNE SECURITE PLUS OU MOINS BIEN APPROPRIÉE PAR LES VILLAGEOIS.....	54
22. PERCEPTIONS NEGATIVES : DE LA DERIVE YAMBANGA A L'INEFFICACITE DES FORCES DE SECURITE	54
23. UNE SECURITE INSTRUMENTALISEE PAR LES YAMBANGA.....	55
24. UNE SECURITE DESAVOUEE PAR CERTAINS ACTEURS	55
25. UNE SECURITE INSUFFISAMMENT DELIVREE PAR LES FORCES DE SECURITE	56
26. UNE SECURITE « AU PLUS OFFRANT »	56

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

IV. QUELQUES VARIABLES SYNTHETIQUES ET COMPARATIVES CENTRALES	57
27. LES REGLES ET LES NORMES REGISSANT LA DELIVRANCE LOCALE DU BIEN PUBLIC	57
28. « BIEN » SECURITE ET REDEVABILITES : ENTRE MECONNAISSANCE ET MAUVAISE FOI DES ACTEURS	59
V. MODALITES DE LA COOPERATION ENTRE ACTEURS POUR LA DELIVRANCE DU BIEN PUBLIC	61
29. « AVANT LA GENDARMERIE N’AVAIT PAS DE VOITURE, NOUS ETIONS LEUR VOITURE »	61
30. DYSFONCTIONNEMENT DE LA COOPERATION ENTRE CERTAINS ACTEURS	62
VI. ROLE DE DIFFERENTS MODES LOCAUX DE GOUVERNANCE DANS LA DELIVRANCE DU BIEN PUBLIC	65
31. UNE DELIVRANCE EN DENTS DE SCIE	65
32. UNE DELIVRANCE AVEC DES RESULTATS MITIGES	66
VII. CONCLUSION	69

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

LISTE DES SIGLES

APPP	Africa power and politics program
CB	Commandant de la brigade de gendarmerie
COFO	Commission foncière
COFODEP	Commission foncière départementale
COFOCOM	Commission foncière communale
COFOB	Commission foncière de base
DEA	Diplôme d'études approfondies
FDS	Forces de défense et de sécurité
FICOD	Fonds d'investissement aux collectivités décentralisées
FNIS	Forces nationales d'intervention et de sécurité
FO	Forces de l'ordre
FS	Forces de sécurité
MNSD	Mouvement national pour la société de développement
OCI	Organisation de la conférence islamique
PA	Poste administratif
PASEL	Projet suisse d'appui à l'élevage
PTF	Partenaires techniques et financiers
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à signaler
SG	Secrétaire général
SNV	Organisation néerlandaise de développement

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES (GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

DES LOGIQUES DE L'ÉTAT AUX LOGIQUES LOCALES,
OU LA DIVERSITÉ D'ACTEURS

Aghali Abdoukader

Introduction

La sécurité, ses acteurs, ses innovations

La sécurité est un bien public. Sa délivrance est en premier lieu comprise comme un monopole de l'Etat, une prérogative institutionnelle de l'Etat. Dans les villes, dans les villages, dans les campagnes, les gendarmes, les policiers, les gardes républicains (aujourd'hui FNIS)¹ veillent sur les populations, sur les citoyens. Ce sont les acteurs formels, officiels, de la sécurité. Depuis quelques années, avec l'affaiblissement de l'Etat du Niger, ce dernier s'est plus ou moins trouvé dans l'incapacité de remplir efficacement cette mission. Au sortir de la conférence nationale souveraine, l'Etat était quasiment absent, aucun bien public ne connaissait une délivrance véritable.

Cette « faillite » a induit des transformations et des évolutions du bien sécurité. D'autres acteurs ont émergé pour épauler les forces de sécurité de l'Etat, en prenant en charge la délivrance de la sécurité, soit physiquement, de façon effective. Ils sont devenus des acteurs directs de la sécurité, soit matériellement, en donnant des moyens, en instaurant des cotisations pour les forces de sécurité ou pour donner des gratifications aux acteurs informels de la sécurité.

L'arrivée de ces acteurs informels ou officieux dans le domaine de la sécurité traduit donc une certaine « démonopolisation » de la sécurité et ouvre le champ à

¹ Récemment devenus « Garde nationale ».

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

une diversité de définitions émiques du bien "sécurité". Ainsi, il apparaît clairement que la sécurité s'entend dans un sens large : elle renvoie à toutes les formes d'insécurité, elle s'étend de la gifle à la guerre, du cambriolage d'une boutique à l'agression armée des voyageurs, du vol à la tire au vol de bétail, etc. Il faut noter que cette élasticité sémantique du bien "sécurité" se traduit par une diversité de réponses légitimes au niveau local.

Avant le référendum du 4 août 2009, les hautes autorités du pays (les gens parlent d'instructions du chef de l'Etat) ont pris des mesures pratiques pour sécuriser le référendum. Au niveau de l'Etat local, des réunions ont été tenues. Autour du préfet ou du chef de poste, elles ont souvent regroupé les commandants des brigades (CB), le commandant de peloton des FNIS et le maire. De l'avis de beaucoup de nos interlocuteurs, c'est une innovation, car ce type de réunions ne s'était jamais tenu auparavant. Les patrouilles urbaines et foraines ont été reprises à la veille de ce référendum, après une mise en veilleuse qui avait duré longtemps. La ville de Balleyara a ainsi enregistré trois patrouilles avant le référendum.

Un peu partout dans les zones sensibles, les éléments des FNIS ont connu un renforcement substantiel de leurs effectifs (21 éléments ajoutés à l'effectif d'un peloton). Par contre, les effectifs de la gendarmerie n'ont pas du tout connu ce renforcement. Comment interpréter cette différence de traitement ? Nous ne verserons pas dans une surinterprétation des actes posés par les autorités politiques nationales, nous reprenons simplement ce commentaire d'un chef de peloton des FNIS :

Le gouvernement compte sur les FNIS pour sécuriser le référendum, nous avons reçu des instructions de notre Haut Commandement dans ce sens. (commandant d'un peloton)

Les objectifs de l'étude

Le présent rapport se structure autour de l'analyse des normes, des pratiques et des représentations populaires concernant le bien public "sécurité". En outre, il met l'accent sur les facteurs qui favorisent une meilleure délivrance et une meilleure redevabilité de ce bien public.

Eléments de méthodologie

La collecte des données s'est déroulée successivement (sans interruption) sur les trois sites retenus par le « programme APPP » (Guidan Roudji, Say et Balleyara). Elle a mobilisé un chercheur du LASDEL et un assistant de recherche titulaire d'un DEA en sociologie. Le rapport se base sur une soixantaine d'entretiens semi-directifs (cf. tableau ci-dessus) dont une grande partie est enregistrée, transcrite et traduite, et sur l'observation et les trajectoires biographiques.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

Groupes stratégiques	
Responsables officiels : mairie, chefs traditionnels, chef de poste, préfet, SG	8
Gendarmerie, FNIS, agent de l'environnement	11
<i>Dogari</i> , chefs de quartier, COFO	13
Gardiens, commerçants, boutiquiers	15
Acteurs magico-religieux (marabouts, zimma)	9
<i>Yambanga</i>	4
<i>Dillali</i>	2
TOTAL	62

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

I. ÉTAT DE LA DÉLIVRANCE DU « BIEN » SÉCURITÉ

La délivrance du bien public sécurité varie selon les sites. Globalement, la qualité de la délivrance de ce bien dépend des caractéristiques des sites, notamment de la structuration des acteurs dans le domaine large de la sécurité, du besoin de sécurité exprimé par les populations locales, des enjeux locaux ici ou là qui structurent la création des *yambanga*² (vigiles), de l'intensité du phénomène d'insécurité aussi bien urbaine que rurale... Nous examinerons dans cette section l'ensemble de ces aspects, en mettant en évidence les caractéristiques spécifiques aux sites, les évolutions de la sécurité et les implications relatives à ces évolutions.

Description du bien

Chez nos interlocuteurs hausa, le terme sécurité se dit *lafia kasa* (paix du pays), *konci hankali* (tranquillité). Globalement, cette définition est valable dans les autres langues au niveau de trois sites étudiés et s'entend de la sécurité *lato sensu*, autrement dit de la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité des ressources naturelles (halieutiques, faune, flore, etc.) :

Si on parle de l'insécurité, le fait qu'un animal te tape c'est de l'insécurité. (vice maire)

Le bien sécurité ne s'arrête pas seulement à la gendarmerie et aux FNIS, même les opérateurs radio doivent être impliqués parce que les messages et autres là, c'est la sécurité. (S/G préfecture)

Même l'arbre c'est une source foncière qui a besoin de sécurité. (responsable service environnement)

La sécurité là, c'est un tout ; en fait même sur ta propre santé, il y a une sécurité que tu dois veiller. Est-ce que vous voyez ? La sécurité là commence chez toi. (un conseiller communal)

En plus de la sécurisation des biens et des personnes, la sécurisation de la ville s'impose compte tenu des calamités naturelles, telles que l'inondation et l'écoulement des eaux qui ont créé des fissures dans la ville. (Maire)

Pour mieux comprendre le sens du terme sécurité dans les contextes locaux étudiés et en dégager les grandes caractéristiques, il nous paraît intéressant de circonscrire les domaines où il est délivré au quotidien, c'est-à-dire de l'appréhender à travers ses principales composantes. Ainsi, quel que soit le site

² Le terme a plusieurs appellations : *yan banga*, *dan banga*, *m'bang*, *yambanga*... Nous adoptons cette dernière appellation car elle correspond à celle adoptée par les concernés eux-mêmes dans les textes statutaires qu'ils avaient rédigés en 1998 pour créer leur « Association de la Brigade civile yambanga du Niger », à Niamey, les 15 et 17 mai 1998.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

d'étude considéré, il ressort globalement que le bien sécurité renvoie à plusieurs « éléments stratégiques » où sa délivrance est mise en œuvre par une diversité d'acteurs : conflits fonciers, cohabitation avec des éleveurs (transhumants et sédentaires), vols de bétail, attaques des camions des marchandises, attaques des piétons, vols en ville, consommation de la drogue, etc.

Conflits fonciers

Le monde rural nigérien est souvent endeuillé par des conflits liés à la terre, notamment à la gestion des champs (conflits d'héritage, dégâts champêtres, problèmes de métayage, etc.) et des ressources naturelles. Ces conflits mettent parfois aux prises les agriculteurs entre eux, parfois ces derniers avec les éleveurs, principalement Peuls, ou avec les populations urbaines.

Il y a plusieurs types de conflits, mais les principaux on peut les classer en trois groupes : le premier groupe c'est le conflit entre agriculteurs et éleveurs, le deuxième groupe c'est le conflit entre agriculteurs et agriculteurs eux-mêmes, le troisième c'est le conflit agriculteurs et populations urbaines parce que pour des besoins d'extension des villages et des villes, il faut prendre les champs des gens pour faire des lotissements. (secrétaire permanent d'une Cofa départementale)

Les conflits fonciers sont souvent très violents ; on a encore en mémoire « l'affaire Toda », du nom d'un village de Guidan Roumdji où en 1991, les agriculteurs hausa de plusieurs villages se coalisèrent contre un campement d'éleveurs peuls où ils massacrèrent plus d'une centaine de personnes, après avoir mis le feu à leurs habitations. Plus récemment, il y a eu les terribles drames dans la région de Tillabéry, en début de printemps dernier, entre éleveurs peuls et villageois songhay-zarma, qui se sont soldés par plusieurs dizaines de morts, particulièrement chez les Peuls. A juste titre, Balleyara peut être considérée comme une zone à risque, car faisant partie de la zone rouge de Tillabéry, où les conflits agriculteurs-éleveurs sont récurrents. Au moment de notre enquête, la tension était encore vive dans cette zone proche du lieu du drame, où certains éleveurs peuls auraient manifesté leur désir de ne pas vendre leurs animaux sur le marché de Balleyara aux commerçants songhay-zarma. Les *dillali*³ des autres ethnies ont également destitué le président peul de leur association parce que, selon eux, il faisait les réunions de l'association uniquement avec les Peuls et ignorait carrément les membres des autres groupes ethniques.

Il y avait un président des présidents (des associations des dillali) qui s'appelle Djola Imba. C'est un peul. Un jour, les dillali des autres groupes ethniques (Songhay-Zarma, Hausa, Touaregs) et une partie des dillali peuls se sont réunis et ont décidé de le destituer. Il lui était reproché de ne pas impliquer les dillali des autres groupes dans la gestion de l'association des dillali de Balleyara et de ne tenir les réunions de l'association qu'avec les dillali de son groupe ethnique. Les dillali se sont réunis trois

³ Le terme est probablement une déformation du terme anglais *dealer*. Il signifie intermédiaire, courtier en bétail.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

fois. Au terme de la 3^{ème} réunion, ils ont élu Mouddour (un Touareg proche du chef de canton), lui-même président des dillali des chameaux, président de l'association de tous les dillali de Balleyara. (un dillali)

Guidan Roumdji est également considéré comme un « *département fragile, un département très sensible, au passé tragique* », selon un interlocuteur qui fait ainsi implicitement allusion à « l'affaire Toda ». Depuis cette affaire, l'ordre social est instable.

Chaque groupe garde certaines choses en son sein, donc il fallait utiliser l'intelligence pour faire marcher les choses. (s/p d'une Cofo)

Les conflits agriculteurs-éleveurs sont de loin les plus récurrents et les plus violents. A titre illustratif, le tableau ci-dessous présente le décompte réalisé par la Cofodep dans le département de Guidan Roumdji.

Tableau comparatif des conflits fonciers à Guidan Roumdji

Conflits	2001	2005	2008
Agriculteurs-éleveurs	42	13	6
Agriculteurs-agriculteurs	4	13	2
Eleveurs-éleveurs	Aucun	4	Aucun

(source : réalisé par nous à partir des données de la COFODEP)

Contrairement à ces deux zones, celle de Say semble être relativement paisible. C'est un canton où la prégnance d'autorités politico-islamiques particulièrement légitimes permet de réguler les tensions sociales et les conflits de tous ordres (Oumarou, 2009). Certes l'on y retrouve des conflits fonciers de même structuration et de même typologie (les conflits agriculteurs-éleveurs étant là également plus nombreux), mais moins récurrents. C'est surtout dans les communes de Torodi⁴, Tamou et les environs du parc du W que l'on enregistre des conflits fonciers. La commune de Say est moins concernée par ces conflits.

Les conflits violents, on a des cas très rares. Par exemple à Dokimana, il y a un campement de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, il y a 2 ans de cela, il y a eu mort d'homme là-bas. Dans un autre village, il y a eu également mort d'homme. Dans la zone de Tamou, il y a eu conflit entre deux frères qui se disputent la frontière d'un champ, mais le village est arrivé à les réconcilier. (responsable d'une institution locale)

On parlait de sécurité quand ça se pose, c'est-à-dire que nous ne prenons pas par avance des mesures pour sauvegarder la sécurité de tel ou tel, puisque de toutes les façons, nous ne savons pas qu'est-ce qui peut advenir, nous avons des zones rurales. Nous n'avons pas de manifestation des machins, c'est des petits conflits ou des

⁴ « Si vous allez à la prison civile (de Say), les 80% des délinquants sont du canton de Torodi ». (chef coutumier)

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

dégâts champêtres ou des litiges. Nous avons plus à faire à des petits conflits qu'à des problèmes graves de sécurité, si je peux dire. (chef de canton)

Dans la plupart de zones nigériennes du sud, tout le monde est à la fois éleveur et agriculteur. Officiellement Say est une zone agricole, mais réellement c'est une zone de pasteurs, essentiellement peuls. Ils constituent « 2/3 de la population totale », d'après les estimations du chef de canton. Mais elle concentre également des agriculteurs pasteurs, qui possèdent des animaux autant que les pasteurs peuls. Cette double position socioprofessionnelle explique la faible intensité des conflits fonciers, les propriétaires des champs dévastés étant également les propriétaires d'animaux qui causent les dégâts.

Les risques de conflit sont, selon nos interlocuteurs, à venir. Ils sont liés à la réduction des espaces partagés et à l'appropriation privative par des gros producteurs des terres fertiles cultivables. En effet, un aspect qui caractérise Say, c'est la vente massive des terres fertiles à des gros spéculateurs. Il s'y est développé une forte spéculation foncière entretenue par des « hommes bien placés » de Niamey (ministres, directeurs de sociétés d'Etat, officiers de l'armée...). Appâtés par des prix inhabituels dans un contexte rural caractérisé par une pauvreté chronique, les paysans n'hésitent pas à vendre des terres. Beaucoup d'hectares ont ainsi été vendus, souvent dans des aires protégées ou des forêts classées. Certains responsables et décideurs locaux intervenant dans le secteur foncier de Say sont inquiets des conséquences à court ou moyen terme que cela pourrait engendrer, en termes de privatisation de la terre et son lot de conflits pour accéder à des portions de terre cultivables ou de pâture.

Si vous prenez par exemple spécialement dans le canton de Say, la vente de terre, là vraiment les paysans sont devenus très gourmands en argent, ils sont en train de vendre tout, ils risquent de devenir des étrangers dans leur localité. Malheureusement ce sont des gens de Niamey qui achètent ces terres arables, par exemple un certain Elhadji T. qui a acquis de 400 à 500 ha. Ils viennent ici et ils achètent des hectares et des hectares. Et ces hectares là, avant c'étaient des forêts protégées dans lesquelles les animaux trouvent leur pâturage. Dès qu'on dit ce champ appartenait au grand père d'untel, ils se mettent à le vendre, car il sait qu'il ne peut pas le cultiver, il le monnaie en argent. Donc ça réduit les aires de pâturage, et ça risque de nous amener des problèmes, puisque les animaux n'ont plus où aller se concentrer en saison de pluie. (responsable d'une Cofo locale)

Say est aussi confronté à un problème qui remonte à l'époque Kountché. Dans la réserve de faune de Tamou, une autre commune du département de Say, Kountché avait déclassé une bande fertile de 76.000 ha (ce qui est localement dénommée la « zone Ayinoma ») en 1984 pour permettre sa mise en valeur agricole par le moyen d'un « contrat de culture » de 2 ans renouvelable une fois. Cette opération dont l'objectif était l'autosuffisance alimentaire avait permis aux gros dignitaires du régime d'accaparer des grandes superficies de terres cultivables. Plusieurs décennies après, cette opération censée provisoire demeure localement un problème crucial que les différents acteurs concernés (Cofo, service environnement, autorités locales, ministres...) ne parviennent pas à résoudre. Les dignitaires d'antan, ou leurs descendants, se sont incrustés. Faisant carrément fi

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

des termes du « contrat de culture » fondateur, ces premiers bénéficiaires refusent de rendre la terre à l'Etat. Ils en ont fait leur propriété propre.

Nous essayons de faire comprendre aux gens que ces terres là ne sont pas des terres d'héritage, c'est un domaine de l'Etat qu'on leur avait donné sous contrat de culture. Bon comme ce sont de grandes personnalités du régime du pays, on n'arrive pas jusqu'à présent à le leur faire quitter. Elles ont accaparé la place quoi depuis Kountché. On a fait beaucoup d'ateliers ici avec eux, mais on n'est pas parvenu à régler le problème. (responsable d'un service d'environnement)

Deux périodes sont propices aux conflits fonciers : pendant les semis, avec les premières pluies et pendant la récolte. Il est significatif de remarquer que c'est durant ces deux périodes que la gendarmerie et les FNIS⁵ font les patrouilles foraines. Une caractéristique commune à l'ensemble des sites enquêtés, c'est que, durant ces deux périodes, tous les acteurs locaux (préfet, chef de poste, chefs « traditionnels », maire, forces de défenses et de sécurité) impliqués dans la production de la sécurité, autrement dit dans la gestion des conflits fonciers sont mobilisés pour sécuriser les semis, les couloirs de passage, les aires de pâture et prévenir les conflits violents.

Les actes qui produisent les conflits fonciers sont tantôt causés par les éleveurs, tantôt par les agriculteurs. Ces derniers font souvent leurs semis dans les couloirs de passage, sur des espaces protégés ou réservés aux éleveurs. Dans certaines zones la progression des cultures réduit inexorablement l'espace dévolu à l'élevage. Les contraintes liées à la saison des pluies, notamment l'enclavement des zones à problèmes, et les stratégies « collusives » locales favorisent les comportements conflictogènes des paysans.

Donc les gens là qui sont installés souvent sur des terrains boisés, donc ils commencent cette année, au bout de 2 ans, ils cherchent à augmenter (la taille de leurs champs). C'est ça le problème, et souvent pendant la période sèche nous ne pouvons pas identifier le propriétaire du terrain, personne ne peut nous dire, les gens ne dévoilent pas. Donc c'est maintenant qu'on peut trouver le type dans le champ en train de cultiver, maintenant c'est difficile d'accès, certaines zones sont coupées à cause des kori. Les paysans sont responsables de tout ça, si bien que les aires de pâturage sont amoindries. (responsable d'un service de l'environnement)

Dans la plupart des cas, ces actes de provocation sont le fait des jeunes éleveurs, des gamins qui gardent les troupeaux de leurs familles, ou ceux des agriculteurs eux-mêmes. Ces jeunes bergers sont réputés consommer de la drogue, et ne contrôlent plus leurs actes, ils mettent leurs animaux dans les champs d'autrui.

C'est des petits enfants de 12 ans, 13 ans à qui on donne des animaux pour aller dans les champs, mais un enfant s'en fout, c'est là où il y a de l'herbe qu'il conduit les animaux. (chef coutumier)

On donne les animaux à un jeune berger qui s'est brouillé la tête, il trouve des enfants comme lui, il met ses animaux et c'est la bagarre. Parce que quand il trouve

⁵ Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

des gaillards dans les champs, il ne fait pas ces conneries. Lorsqu'il voit qu'ils sont plus forts que lui, donc il force. Il force, il fait du forcing. (élu local)

Mais outre ces cas de figure intentionnels voire prémédités, les animaux peuvent échapper à la vigilance des enfants, soit parce que ces derniers jouent entre eux (cache-cache, lutte, causerie, etc.) soit parce qu'ils sont malades.

Chez nombre de nos interlocuteurs le discours sur les éleveurs, notamment sur leur prétendue insolence, leur mépris pour les paysans, est partout le même ; il frise souvent la stigmatisation quand il tente de donner une explication culturelle aux comportements des éleveurs.

Si on dit éleveur, ça veut dire qu'ils ont une autre mentalité. C'est au moment de maturité des semis qu'ils mettent leurs animaux dans les champs parce que tout animal qui broute ça ne peut pas être maigre. C'est la mentalité des éleveurs.(élu local)

Plusieurs acteurs interviennent à un niveau ou à un autre dans la gestion des conflits liés au foncier : Cofo, forces de sécurité (gendarmerie, FNIS), chefferie. Les commissions foncières villageoises (Cofob), communales (Cofocom) et départementales (Cofodep) interviennent généralement en amont des conflits, avant leur phase effective ; elles s'occupent principalement des plaintes et de la gestion des tensions, des litiges latents, des conflits potentiels, elles font de la prévention à travers la sensibilisation, la formation, l'information et la prise des actes administratifs de sécurisation. Au regard de leur composition, les Cofo sont des dispositifs locaux hybrides, combinant logiques locales et logiques étatiques modernes de prévention et de règlement des conflits fonciers. Tous les acteurs locaux concernés en sont membres, du chef de village au préfet, en passant par les maires, les services techniques (le développement communautaire, l'aménagement du territoire, le développement agricole, l'hydraulique, l'environnement, l'élevage, le service du génie rural...), les chefs de cantons et de villages, et la société civile (groupements des jeunes, des femmes, des exploitants agricoles, etc.).

Les Cofo n'ont pas partout la même envergure. En général, elles ne sont pas fonctionnelles, soit parce qu'elles manquent cruellement de moyens (carburant pour les missions, per diem, etc.), soit parce que des enjeux locaux en rendent le fonctionnement impossible. Globalement, la mission de la Cofo se structure autour de la sécurisation des espaces fonciers :

- sensibiliser les populations sur les textes du code rural
- sécuriser les espaces tant individuels que collectifs

appuyer et former les Cofo des échelons inférieurs (cofocom, cofob) Les commissions foncières ont des règlements intérieurs spécifiques qui déterminent leur fonctionnement et leur structuration administrative. Mais, en général, elles ont une structuration administrative à deux niveaux principaux : un premier niveau, c'est le centre administratif où on retrouve le président de la Cofo et le secrétaire permanent, un deuxième niveau c'est le niveau opérationnel qui est

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

composé des cellules techniques opérationnelles (elles sont composées de tous les services techniques impliqués dans la Cofo) chargées d'exécuter les plans opérationnels élaborés par la Cofo. Le nombre des cellules techniques elles-mêmes varie selon les Cofo. La Cofodep de Guidan Roumdji, par exemple, est subdivisée en deux cellules techniques : une cellule technique chargée de l'information, de la formation et de la sensibilisation sur les textes (et lois réglementaires) relatifs aux espaces fonciers et à leur mode de gestion, une cellule technique chargée de faire la délimitation, l'inventaire et le diagnostic des ressources disponibles. La composition de chaque cellule est fonction de la nature du bien spécifique qu'elle est censée délivrer. La première cellule technique est ainsi composée essentiellement des techniciens des services qui ont de l'expertise dans les domaines de la formation et de la sensibilisation. Le service de l'environnement en fait partie, et s'occupe de la formation des commissions foncières communales (Cofocom), de la formation des commissions foncières villageoises (Cofob), de la sensibilisation, de l'information sur les enjeux et les risques relatifs à la méconnaissance des règles de bonne conduite dans la gestion des espaces fonciers. La deuxième cellule est pareillement composée des services qui ont de l'expertise dans le domaine du diagnostic et de l'inventaire des ressources disponibles. Le service de l'hydraulique, entre autres, en fait partie. C'est lui qui fait l'inventaire global des ressources en eau disponibles.

Le mode opératoire des Cofo pour sécuriser les espaces fonciers varie selon qu'il s'agisse « d'espaces partagés » ou du domaine privé. Concernant les « espaces partagés », c'est-à-dire les espaces fonciers relevant du domaine public, ce mode procède théoriquement d'une démarche en trois actes : identification, matérialisation des repères et décision administrative (acte administratif, arrêté), ainsi que les décrit un interlocuteur :

Si nous voulons sécuriser un espace qui est partagé, si on prend par exemple un couloir de passage quand nous voulons le sécuriser, le sécuriser sous-tend d'abord l'identifier, donner les tracés, donner aussi ce qu'il y a au niveau de ce couloir de passage, s'il y a des forêts, tous ces aspects on les identifie. Ensuite, sécuriser aussi c'est matérialiser de manière définitive les limites pour qu'il n'y ait pas empiètement des agriculteurs. Après cette délimitation, nous mettons en place des repères fixes, soit la plantation d'autres espèces d'arbres, soit des balises telles que d'autres plantations d'arbres au niveau des couloirs de passage. Le dernier aspect prend en compte tous ces aspects, c'est un arrêté, donc un acte administratif, qui dit que à partir de telle date le couloir qui quitte telle localité jusqu'à telle localité est considéré couloir de passage et est versé dans le domaine public de l'Etat. Là on est sûr vraiment que c'est sécurisé et voilà sa destination. (s/p d'une cofo)

Un mode opératoire quasi similaire est appliqué au domaine privé, aux propriétés privées :

S'il s'agit d'un champ d'une propriété privée, là également on fait la même chose. D'abord on identifie l'emplacement ou bien la localisation du domaine privé. On identifie également le propriétaire, les voisins à travers des enquêtes que nous faisons. L'enquête est précédée d'une publicité qu'on fait, on informe les gens que dans telle région untel veut sécuriser son domaine. On passe l'information à la radio locale ou la radio communale ou bien on va au niveau de la zone, on passe dans les

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

villages qui sont aux alentours de cette propriété privée. Maintenant on laisse l'information circuler entre les gens. On retourne pour avoir l'information est-ce que vraiment les gens ont appris l'information : oui, est-ce qu'il y a une protestation : non. Donc on établit un procès-verbal, au niveau du village, qui dit que telle date telle ressource est vraiment propriété d'untel. Et à travers ce procès-verbal, nous faisons ce que nous appelons « la reconnaissance en matériel ». On matérialise l'espace, donc on prend les différentes informations, la superficie relative à l'espace à travers le repérage et une cartographie des ressources. Donc arrivés au bureau, on établit un acte de propriété qu'on soumet à l'appréciation du président de la Cofoc (préfet, chef de poste...) qui appose sa signature, puis on donne un numéro et on remet au requérant l'attestation de propriété. A partir de cet instant, ça veut dire vraiment qu'il est sécurisé, même après lui (à sa mort) ses enfants n'auront pas des difficultés. (s/p d'une cofoc)

La Cofodep de Guidan Roumdji donne l'impression d'être fonctionnelle. Le bureau du secrétaire permanent, un cadre détaché du service de l'agriculture de Guidan Roumdji, doté d'une longue expérience du milieu rural nigérien et des conflits locaux qui le traversent, est logé dans le bâtiment de la préfecture. Une seule pièce, très exiguë. Une carte murale affiche clairement les 10 pistes de transhumance internationales, les 26 couloirs relais qui permettent aux éleveurs de passer d'une piste à une autre. Des traits en exergue sur la carte de la région indiquent les couloirs et les pistes balisés et ceux qui ne le sont pas. Un ordinateur allumé trône sur le bureau, à côté des papiers et autres documents posés en vrac. Depuis son installation officielle en juillet 2001, la Cofodep de Guidan Roumdji a réalisé plusieurs activités, elles seront exposées plus loin.

Tel n'est pas le cas pour la Cofocom de Balleyara, qui n'existe que sur le papier⁶. Dès le premier contact avec son secrétaire permanent, nous en avons eu la conviction. Alors que nous tentions avec insistance d'entrer en contact avec lui pour réaliser cet entretien, il nous avait été impossible d'avoir son numéro de téléphone ou même d'être conduits chez lui, à son domicile ou à sa *fada*, car il n'a pas de bureau. Le responsable local du service de l'environnement fut incapable de nous dire où le trouver. Au bureau du chef de poste administratif, aucun agent ne sait « où il s'assoit » (sa *fada*). Le maire, président de la Cofocom, censé être son collaborateur principal fut également incapable de nous dire où il se trouve ni même de nous dire son numéro de téléphone, avouant, à notre grande surprise, qu'ils n'ont jamais échangé au téléphone. Cependant il nous donna le numéro de son fils, un jeune désœuvré. Aussitôt contacté, celui-ci nous conduisit au domicile de son père, à la sortie Nord-Ouest de la ville, où nous le trouvâmes en train de faire des réparations sur sa case. Nous l'amenons à la mairie, sur son insistance, où l'entretien se déroule quasiment sous l'œil inquisiteur du maire assis à une bonne distance.

⁶ Au moment de notre enquête, elle n'avait ni de règlement intérieur et encore moins de plan d'action.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

Le mode même de désignation du secrétaire permanent reflète la démission collective qui semble caractériser aujourd'hui la Cofocom de Balleyara. Originaire de Tabla, fief du chef de canton, tout laisse croire qu'il avait été imposé par ce dernier :

Je suis un retraité de la gendarmerie. Lors d'une réunion, on a annoncé que je suis le secrétaire permanent de la Cofocom. Il n'y a pas eu des discussions, j'ai été désigné sur proposition du chef de canton. (s/p cofocom de Balleyara)

Exprimant le doute sur la date exacte de la création de la Cofocom, le secrétaire permanent donne l'impression d'être à côté de la plaque, d'être un homme totalement déconnecté des réalités liées à sa mission, qui tient un discours approximatif, avec beaucoup de réserve et de détachement. Semblant accepter le fait que nul n'ait de redevabilité envers lui, il s'inscrit dans un discours de « déresponsabilisation » au profit des autres (maire, services techniques, Cofodep...). Tout chez lui laisse apparaître le sentiment que les choses se font implicitement sans lui. Un seul mot revient invariablement dans son propos : « non » :

Q : la Cofocom a été créée quand ?

R : c'est en 2008, je crois...

Q : depuis que votre commission est en place, est-ce que vous avez eu à faire des missions ?

R : non, pas avec moi en tout cas

Q : avant vous il y avait quelqu'un d'autre ?

R : non, je suis le premier, mais la dernière fois, celui de Filingué (s/p Cofodep) était venu, ils ont fait une tournée, je fais partie du groupe.

Q : quelles sont vos stratégies de mise en œuvre de vos programmes d'activités ?

R : moi je n'ai pas de stratégie puisque c'est quelque chose que je suis nouveau là-dedans, il me faut l'apport de ceux qui sont sur le terrain : l'agriculture, l'élevage...

Q : est-ce qu'ils vous donnent des informations ?

R : non

Q : vous avez mis combien de Cofob (commission foncière de base) en place ?

R : pendant un certain temps, moi j'étais malade, je n'étais pas là, ceux de Filingué étaient venus, d'après ils ont dit une dizaine.

Q : est-ce que vous connaissez le nombre de couloirs balisés ?

R : non

Q : vous n'avez aucun document là-dessus ?

R : non, moi je ne suis au courant de presque rien. Tout ce qui se passe c'est au niveau de la mairie. (s/p cofocom).

La Cofodep de Say est plus ou moins fonctionnelle. Son secrétaire permanent, un forestier à la retraite, se présente comme un bénévole. Il dispose d'un bureau dans

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

un bâtiment qu'il partage avec certains services techniques départementaux (agriculture, développement social...) et une moto *DT 125* offerte par la coopération suisse. Il dispose également de deux ordinateurs offerts par les partenaires techniques et financiers. Mais ces ordinateurs sont rarement utilisés pour les tâches de la Cofodep. Ils servent à la saisie des documents personnels. La secrétaire ayant abandonné son emploi parce qu'elle ne recevait plus son salaire, le secrétaire permanent utilise de temps en temps les services d'une « civicarde ». En guise de rémunération pour ses prestations, cette dernière saisit gratuitement ses propres documents.

La plupart des acteurs qui interviennent dans les conflits fonciers ou qui réglementent les problèmes fonciers s'exposent eux-mêmes à l'insécurité. Certains ne manquent pas d'établir une analogie entre leur situation (et celle de leurs informateurs locaux) et celle des informateurs des Forces de défense et de sécurité (FDS) pendant les rébellions armées qui ont marqué l'histoire récente du Niger.

Il y a des informateurs qui veulent être dans l'anonymat, sinon, c'est des problèmes. Mais nous pouvons prendre l'exemple de la rébellion, oui c'est la même chose. Souvent quand vous donner des renseignements, la gendarmerie fait des va et vient, là chez vous donc c'est des problèmes, à la limite vous pouvez être même tué. C'est des problèmes. Souvent ce sont des gens qui ne sont pas concernés (innocents) qui sont indexés. Donc ça également c'est des problèmes. (responsable d'un service de l'environnement)

Les Oudah, éleveurs « agités » : « c'est les animaux qui les conduisent au lieu de conduire les animaux »

Le passage des éleveurs transhumants, éleveurs de moutons, a toujours été un casse-tête, un phénomène redouté par les populations paysannes, les autorités et les services en charge de la sécurité. A Balleyara, le passage saisonnier des éleveurs transhumants, appelés localement les Oudah, a toujours été un problème crucial, source de conflits souvent meurtriers entre les agriculteurs et les éleveurs. Comme s'ils le faisaient « exprès », les éleveurs ne suivent pas souvent les couloirs de passage en période de récolte. De nuit comme de jour, *«ils glissent un peu dans les champs»*. Les moutonniers Oudah sont généralement des jeunes qui n'hésitent pas à faire usage de la violence sur les paysans ou d'autres éleveurs.

Ça c'est une réalité, eux les Oudah, ils n'attendent même pas la fin de la pluie, vous allez les voir revenir. Ils viennent, ils sont un peu agités, on peut les comprendre, c'est des animaux qui les conduisent au lieu de conduire les animaux. C'est les animaux qui les conduisent, on peut les comprendre comme ça parce qu'ils sont obligés de suivre le rythme des animaux. C'est comme ceux qui remontent la zone marécageuse du Nigeria là. Dès qu'ils sentent trop d'humidité, ils préfèrent remonter, quelle que soit la volonté de les garder (les moutons), il ne pourra pas. Ils seront obligés de remonter, de suivre leur tracé de transhumance (chemin habituel). Et puis ce qui est inquiétant, c'est des jeunes, tu ne vas pas voir des personnes âgées. Ils n'ont pas de famille, donc ils sont prêts à tout. Ils passent dans les champs, en tout cas ils s'en fichent de tout. (cadre de commandement)

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

Un des aspects des dispositifs locaux de sécurisation des « espaces partagés » est le renforcement des balises des couloirs de passage par les communautés concernées elles-mêmes, c'est-à-dire riveraines de ces couloirs. Les communautés sont ainsi formées à faire des actions de sécurisation, en plantant notamment des euphorbes le long des espaces à sécuriser. Mais les éleveurs transhumants ne respectent pas les « ententes » locales. Aussitôt les accords locaux conclus, ils les transgressent, en détruisant eux-mêmes ce qu'ils ont mis en place auparavant.

Mais ce comportement a une explication. Les éleveurs se sont rendus compte qu'à la longue, ils seront totalement confinés par ces balises, que eux-mêmes ils avaient produites, dans les couloirs de passage. Ils n'auront plus d'espace, d'aires de pâture ou de repli en cas de saturation, de surcharge et de pression sur les ressources fourragères des couloirs.

Les éleveurs qui ont planté des euphorbes les détruisent parce que, à la longue, si les euphorbes-là grandissent, on ne pourra plus savoir où pâturer, on serait obligé de rester dans les couloirs. Les éleveurs font en sorte que ça ne réussisse pas. Surtout les éleveurs transhumants, eux ils enlèvent et jettent. Nous avons ainsi 2 ou 3 couloirs qui jusqu'à présent il y a des bandes (de sable). Vraiment ça n'a pas très bien réussi. Quand vous prenez la zone de D. F, ça n'a pas très bien marché parce que c'est là-bas que les transhumants campent. (s/p Cofo)

Dès l'arrivée des premières vagues des transhumants Oudah, tous les acteurs concernés se mobilisent. Les chefs des villages alertent les chefs de cantons, lesquels relaient l'information au niveau des autorités de l'Etat local : préfet, chef de poste, maire. Mais les moyens pour les canaliser dans les couloirs de passage sont le plus souvent dérisoires ou même insuffisants. Face au problème, les forces de défense et de sécurité (gendarmerie et FNIS) sont souvent impuissantes car sous-équipées. Sur l'ensemble des sites étudiés, seules les brigades de gendarmerie disposent d'une voiture par brigade. Mal entretenues, sans pièces de rechange, ces voitures sont souvent à peine fonctionnelles. Les FNIS disposent tout au plus d'une moto *DT 125* par peloton. Les forces de défense et de sécurité manquent en général de carburant pour faire les patrouilles de sécurisation. La dotation en carburant des forces de sécurité est une « vieille histoire ». La dotation de la gendarmerie est normalement assurée par le Haut Commandement directement. Mais ce carburant ne doit pas servir à la sécurisation des conflits fonciers. Depuis l'avènement des communes, celles-ci puisent dans leur budget de temps en temps pour permettre aux forces de sécurité de faire des patrouilles foraines ou urbaines.

Des solutions à l'insuffisance des moyens des forces de sécurité sont proposées par les chefs de canton, lesquels sont traditionnellement les premiers concernés par la gestion des conflits fonciers, par les problèmes relatifs au passage des transhumants.

Si quelqu'un commet une faute et qu'il n'y a pas de carburant pour la gendarmerie, le chef de canton va me dire d'aller voir le dégât causé et celui qui commet le dégât je l'amène au palais. (dogari d'un chef de canton)

A Balleyara, les populations prennent en charge, lorsque le problème de transhumants se pose, le carburant de la patrouille mixte gendarmerie – FNIS.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Chaque chef de village cotise pour 2.500 FCFA (contribution prélevée auprès de ses administrés). La somme collectée est remise aux autorités du poste administratif (PA) par le canal du chef de canton. Cet argent servira à acheter du carburant, à donner « l'argent du café » (*per diem*) pour les éléments (4 gendarmes et 2 à 3 éléments des FNIS) qui font la patrouille. Une des missions de la patrouille est la sensibilisation des éleveurs et leur encadrement pour les canaliser vers les couloirs de passage.

Vols de bétail

C'est un phénomène courant dans le monde rural nigérien. Il y a plusieurs types de vols de bétail. Il y a les petits voleurs, spécialisés dans le vol à très petite échelle, généralement un animal. Ce petit vol est souvent lié au marché, car l'animal volé termine sa course sur le marché où il est vendu. La récurrence des vols d'animaux est encore plus importante à l'approche de la fête de *tabaski*. Il y a des gros voleurs de troupeaux ; ils traversent généralement les frontières de plusieurs villages, voire de plusieurs pays. La récurrence de ce dernier type de vol est variable d'un site à un autre. Il est plus marqué et plus profond, quasi quotidien, à Guidan Roumdji qu'à Balleyara et encore plus timide dans la commune de Say. La singularité du cas de Guidan Roumdji a une histoire qu'il semble intéressant de rappeler brièvement en vue de mettre en évidence ses éléments explicatifs. Etymologiquement, Guidan Roumdji vient de *gida* = maison et *roumdji* = boucher (maison du boucher). L'histoire de cette combinaison sémantique des termes repose sur une triste réputation : à l'origine Guidan Roumdji était un petit village de bouchers originaires du Nigeria, spécialisés dans l'abattage clandestin d'animaux volés. Des confins très lointains du pays, notamment des zones pastorales, des complices venaient vendre nuitamment des animaux volés aux bouchers de Guidan Roumdji, qui les abattaient aussitôt pour en vendre la viande principalement au Nigéria. Peu avant le démarrage de notre étude à Guidan Roumdji, un des principaux bouchers voleurs (ou receleurs d'animaux volés) a été arrêté et incarcéré à la prison civile de Guidan Roumdji. Un réseau de voleurs de bétail comprenant des gens de Guidan Roumdji et des gens du Nigeria a ainsi été démantelé.

A Guidan Roumdji, les vols d'animaux étaient, jusqu'à début 2009, pris en charge de façon plus ou moins efficace par les vigiles locaux, communément appelés *yambang*.

Un boutiquier m'a demandé d'arrêter un voleur de bétail. Nous avons discuté les frais de mission. Nous sommes tombés d'accord sur 17.000 FCFA pour arrêter le voleur. Je me suis rendu chez le voleur avec le propriétaire des animaux. Le voleur est un boucher. Nous avons amené le voleur et le propriétaire des moutons volés à la gendarmerie. Ils ont retrouvé un mouton, mais le deuxième mouton a été égorgé et il a été demandé au voleur de payer 50.000 FCFA pour le mouton égorgé. (*yambang*)

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Evidemment, il n'y a pas de voleurs sans complices. Ce sont des receleurs. Certains bouchers receleurs de Guidan Roumdji se seraient enfuis vers d'autres régions, notamment vers Abalak et Tchintabaraden, pour échapper à la gendarmerie et à ses supplétifs, les *yambanga*. D'autres n'ont pas eu cette chance et sont tombés dans les filets de la gendarmerie grâce à l'appui des *yambanga*

Certains, leur métier, c'est le vol, d'autres, c'est le recel, ce sont des receleurs. J'ai oublié de vous dire qu'A. A. a comploté avec les bouchers. Les bouchers ont dit que je les embête parce que j'empêche qu'on amène les bétails volés. Ils ont volé des vaches, des chameaux qu'ils ont égorgés. Ils sont des receleurs surtout H., lui, son rôle c'est d'acheter les animaux volés. Nous avons arrêté un voleur de vaches et nous avons été récompensés de 30.000 FCFA. Nous sommes partis arrêter un voleur de vaches. Il a dit qu'il a vendu la vache à H. ; H. est parti à Maradi pour vendre la vache. Je lui ai demandé de nous suivre à la gendarmerie. Il a été arrêté et emprisonné. Il a juré qu'il fera en sorte que je laisse le *yambanga* à Guidan Roumdji. (*yambanga*)

Les voleurs de bétail traversent souvent la frontière du Niger vers le Nigéria. La zone de Souloulou est unanimement considérée comme la zone la plus insécurisée de Guidan Roumdji. Vols de bétail, attaques à mains armées, coupeurs de route, consommation de drogue y sont des phénomènes courants. Le mode opératoire des voleurs de bétail repose sur des stratégies réticulaires. Les voleurs du Nigeria viennent voir leurs collègues du Niger qui, à leur tour, leur remettent des animaux volés parfois sur place, parfois remis par d'autres complices opérant dans les zones reculées de l'Azawagh (Tabalak, Abalak, Tchintabaraden, Dakoro...). Parfois, ce sont des voleurs de Guidan Roumdji qui partent avec les animaux volés pour les confier à des chefs de villages, eux-mêmes complices et protecteurs des voleurs, situés le long de la frontière du Nigeria.

Dans la zone de Balleyara, la pratique de l'abattage nocturne n'est probablement pas courante. En tous cas, nos interlocuteurs sont silencieux là-dessus, préférant mettre l'accent sur les cambriolages massifs des boutiques et les vols de bétail dans la brousse. Les voleurs (ils sont de toutes les ethnies) vendent les animaux volés sur les différents marchés de la zone. Beaucoup d'animaux des Peuls auraient été vendus sur le marché de Balleyara par des voleurs suite au conflit entre villageois songhay-zarma et nomades peuls dans la région de Tillabéry.

Dans la zone de Say, les vols de bétail sont fréquents entre éleveurs surtout. Les vols sont surtout signalés dans les autres communes (Tamou, Guéladjo, Torodi).

Même si le petit vol d'animaux est quotidien, certaines périodes sont plus propices aux vols de bétail : période de *tabaski*, période des récoltes, retour des éleveurs de la transhumance estivale, passage des éleveurs...

Les acteurs les plus concernés par la question des vols de bétail sont, outre les forces de défense et de sécurité (gendarmerie et FNIS), les chefs traditionnels (et leurs *dogari*), les vigiles locaux (*yambanga*) et les *dillali*. L'historique de la création des *yambanga* de Guidan Roumdji mérite d'être rapportée ici, car elle nous paraît typique des processus locaux de mise en place de ces brigades populaires de vigilance et de sécurité.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Le début c'est Elhadji Gado. On a tué un monsieur du nom d'Issoufou à Garin Malam, des voleurs ont tué quelqu'un à Garin Malam. La date ? Je ne peux pas savoir la date, mais il y a quelque chose que je ne peux pas oublier, c'est la bataille de Toda entre agriculteurs et éleveurs. Je ne peux pas oublier cette bataille car c'est l'année là que nous avons été appelés ici. C'est pendant la saison sèche que des voleurs s'en sont pris à quelqu'un pour le tuer. C'est ce qui a donné la réflexion aux gens. Après cela, des voleurs ont poignardé Ncha mais il n'est pas mort ; après cela des voleurs ont tiré sur Jadi mais ils ne l'ont pas tué. Il y a eu trois attaques avant que nous commençons ce métier. Il a été demandé à tous ceux qui se sentent invulnérables de se présenter. Elhadji Gado c'est un notable commerçant. Il a réuni les gens au palais du chef de canton pour leur dire qu'il a vu un travail de sécurité à Madawa. A Madawa on a rassemblé les gens invulnérables pour le gardiennage, mais tout civil qui n'est pas invulnérable ne peut pas faire ce travail. Le chef de canton lui a demandé d'informer les gens qui sont capables. C'est ainsi que je me suis amené, mais on nous fait comprendre qu'il n'y a pas de salaire pour ce travail, car c'est pour protéger la population. Gado nous a donné une maison (siège) pour le rassemblement, là où nous pouvons déposer nos bâtons et outils de travail. Nous avons commencé à travailler. Le premier (commandant) a fait 2 ans à la tête des éléments (du groupe), quant à moi, j'ai fait 12 ans. J'avais un titre, celui de commandant, mais j'étais sous la tutelle de la gendarmerie. Chaque sous-préfet ou préfet qui vient nous soutient. (yambanga).

Leurs méthodes de sanction se révèlent efficaces, même si elles semblent irrespectueuses des droits de l'homme ; elles reposent à la fois sur la bastonnade et la dévalorisation (ou la déchéance) du voleur par le biais d'une sanction ludique humiliante, publiquement mise en scène. Dans certains endroits, la pratique de la « danse du singe » est préférable, selon certains acteurs, à la bastonnade. Le voleur subit alors une humiliation populaire, on le traîne dans la rue, encadré par deux *yambanga* qui le tiennent en laisse, à l'image du singe. Maquillé, coiffé et portant des boucles d'oreilles comme une jeune fille, il esquisse des pas de danse à l'exemple du singe sur injonction des *yambanga*. Les enfants, les badauds et de nombreux curieux accourent voir le spectacle, à la fois drôle et tragique. Les plus « satisfaits » jettent des pièces de monnaie, aussitôt ramassées par un *yambanga*, en guise de récompense pour avoir démasqué un voleur.

Quand nous arrêtons un voleur, nous le faisons danser. Il devient femme, on lui fait porter une jupe. On le rase. Et les gens, au passage, nous donnent quelques sous. Si un voleur nous donne 3.000 à 5.000 FCFA pour ne pas le faire danser, nous l'amenons à la gendarmerie » (yambanga).

L'efficacité de leurs prestations dans la répression des voleurs et des délinquants explique le recours à leur « expertise » par tous les acteurs (surtout gendarmes et chefs de cantons). Ils sont souvent sollicités quand la situation est délicate. Le manque des moyens dont se plaignent les forces de sécurité leur est favorable, il rend nécessaire leur existence, même si elle n'est pas toujours bien vue par certains acteurs locaux.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Un voleur préparé à subir l'épreuve de la danse du singe par 2 yambanga



Afin de mettre en évidence ce rôle, pas totalement méconnu mais souvent occulté par les critiques acerbes de certains acteurs locaux, particulièrement les gros receleurs et les parents dont les enfants sont, à un niveau ou à un autre, impliqués dans la criminalité, il nous paraît intéressant de citer ici, *in extenso*, le récit épique d'une arrestation singulière d'un voleur célèbre.

Un cas d'arrestation d'un voleur par les yambanga

« Il y avait un voleur que nous avons arrêté à la frontière du Nigeria ; il avait volé 10 moutons d'un Peul. Lui-même est un Peul, il était parti les vendre dans un village. Le propriétaire était parti porter plainte chez le chef des Peuls, Mamane Djataw. Le chef convoqua le voleur (qui s'appelle Hantchi Dan Karangia). Le *dogari* était parti chercher Hantchi, mais celui-ci refusa de répondre à la convocation du chef peul, tout en disant : « *je refuse de répondre à la convocation et de rendre les moutons, je veux voir le père de celui qui va me forcer à venir. Qui ne me connaît pas ici ? Tout le monde me connaît (mes exploits et mon courage)* ». Mamane Djataw est un chef pourtant très écouté. Il m'avait demandé de travailler pour lui. A cause de sa grandeur et de son statut, nous ne faisons pas un prix avec le chef, nous prenons tout ce qu'il nous donne, mais si c'est un pauvre type, il faut qu'il me donne ce que je veux, je lui fais un tarif. Le chef de canton de Guidan Roundji m'avait demandé d'aller avec le *yambanga* le plus courageux, pas un type minable, voir le chef peul.

Nous nous sommes rendus chez le chef peul, qui nous demanda d'aller récupérer les 10 moutons volés par Hantchi à la frontière du Nigéria. J'avais dit au chef que j'allais informer la gendarmerie d'abord. J'étais donc retourné à la maison. Il me demanda à combien je devais être payé, je lui répondis de me donner tout ce qu'il pouvait donner. Il me donna 17.000 FCFA pour arrêter le voleur. Lorsqu'on avait été chez le voleur, on ne l'avait pas trouvé, ses gris-gris avaient fonctionné et les nôtres n'avaient pas bougé ; l'on nous informa qu'il serait probablement chez sa fiancée peule dans un autre village. Nous avons trouvé la femme seule, nous lui avons demandé où se trouvait Hantchi, elle nous a dit qu'il était rentré chez lui. Nous étions revenus chez lui, nous

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

avons suivi ses traces jusqu'au matin, car l'endroit est loin, c'est dans la brousse, mais nous ne l'avions pas trouvé. J'étais entré dans sa maison pour vérifier, mais je n'avais rien trouvé, j'avais compris que son pouvoir magico-religieux (*assiri*) était plus fort que le nôtre. Il avait disparu ! Nous ne savions plus quoi faire. Nous étions alors retournés dans un village hausa. Mais nous avons compris qu'il était caché dans un arbre, où il se serait rendu invisible par ses pouvoirs magico-religieux, pour nous observer. J'avais dit au chef que nous ne l'avions pas vu. Le chef me demanda de tout faire pour l'arrêter, en ajoutant : « *c'est un voyou, un bandit, un invulnérable qui dispose de tous les pouvoirs, moi je te fais confiance pour m'amener ce Peul...* ».

Dans sa maison, j'avais pris ses cordes avec lesquelles il opérait et sa radio magnétophone de 8 piles qu'il avait dû utiliser toute la nuit. Je les avais remises à la gendarmerie. Il se trouvait que cette radio, il l'avait achetée à crédit, il n'avait pas remboursé son propriétaire. Ce dernier, qui ne pouvait plus la reprendre, bien que n'ayant pas été remboursé, m'avait rencontré à l'occasion de l'ouverture d'un marché et m'avait fait cette remarque : « *écoute H. si tu me l'avais demandé je t'aurais dit où il allait s'asseoir, ainsi tu lui tendrais un piège, et puis sache que ce fils de rien a des pouvoirs occultes qui le rendent invisible* ». Je lui demandai : « *vite, vite, dis-moi où il s'assoit* ». Il répondit : « *il s'assoit chez Elhadji, magajina. Mais la radio c'est pour moi, wallahi je la lui ai vendue à 20.000 FCFA, il ne m'a pas donné un franc. C'est pourquoi je suis venu jusqu'à toi. J'ai suivi ma radio. S'il te plaît il faut me rendre ma radio.* » J'étais revenu à la maison pour mieux me préparer à affronter ce voleur spécial. Je m'étais dit : « *quoi ? C'est pour la première fois qu'un voleur a été plus fort que moi !* ».

J'avais une chèvre poilue, je l'avais embaumée de médicaments magico-religieux, j'avais fait des trucs sur elle et je l'avais égorgée ; puis j'avais pris un coq, je l'avais également "traité", j'avais fait des trucs, j'avais récité des versets sur lui, j'avais effectué un tournoiement avec lui et je l'avais également égorgé, j'avais versé son sang et j'avais adressé cette parole à Dieu : « *avec ton accord, mon Dieu, je verrais le sang de ce voleur par terre aujourd'hui!* », j'avais pris la viande, je l'avais sacrifiée, je ne l'avais pas mangée, je l'avais donnée aux gens. J'avais pris 3.000 FCFA, je les avais donnés aux marabouts, je leur avais demandé de faire le *zikr (adua)* pour moi. Pendant une heure d'horloge, ils avaient récité des versets du Coran pour moi. Puis j'avais payé 1.000 FCFA à un taxi-brousse pour m'amener dans le village où se cacherait le voleur. A l'entrée du village, j'en étais descendu et m'étais caché toute la journée parce que mon plan était d'arriver à la cachette indiquée par mon informateur la nuit. Le propriétaire de la radio (l'informateur) était au courant de mon arrivée, il était venu à ma rencontre avec de l'eau et de la nourriture. Il m'informa : « *ton type est là, il est chez Elhadji.* » Je demandai : « *il est là-bas ?* », il répondit : « *il est là-bas* », alors je tressaillis de joie (rire). J'avais mon fusil, mon sabre et mon gourdin. Trois armes, non ? Alors dès que j'eus franchi la porte de la maison (où se cachait le voleur), j'eus tapé la terre avec mon pied en disant : « *Assalamalekum* ».

C'est en ce moment qu'il surgit de la maison pour se sauver. Je jetai le fusil et le sabre par terre, en gardant seulement le gourdin et je le chargeai au moment où il s'apprêta à escalader le mur d'enceinte pour fuir. J'ai enjambé les 3 femmes et leurs enfants de son patron (*Elhadji*) pour l'atteindre. Quand il comprit qu'il ne pouvait pas escalader le mur il se retourna vers moi pour m'abattre avec son sabre dégainé et brandi. Dès cet instant, *wallahi*, je n'avais plus compris ce qui s'était passé, je n'avais rien senti, je lui avais asséné un coup fort avec mon gourdin. Il tomba, son sabre est tombé plus loin. Je m'étais jeté sur lui pour l'étrangler. Il était robuste alors que moi, comme tu me vois, je ne suis pas fort. Je l'avais pourtant neutralisé pendant qu'il était encore sous le choc. Son sang me couvrait. Quand il prit connaissance, il tenta de se relever avec moi, mais j'avais demandé de l'aide, le gars qui causait avec lui était venu m'aider à le maîtriser, nous avons mis ensemble nos forces pour le ligoter. Celui-ci m'avait demandé l'autorisation de donner de l'eau au voleur, j'avais dit non.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Le voleur avait beaucoup de gris-gris, pleins les mains. Il les portait partout. C'est Dieu seulement qui ne lui avait pas donné le pouvoir d'échapper cette fois-ci, sinon il y était préparé mystiquement. J'avais pris de l'eau, je l'avais versée sur lui, mais j'avais refusé de la lui donner à boire, comme il me le demandait, car j'avais peur qu'il meurt. Je lui avais dit : « *fil de chien, tu resteras ainsi ligoté jusqu'à Guidan Roundji* ». Je l'avais emmené chez le chef peul, et il était 3 heures du matin. J'avais réveillé le *dogari* et je lui avais demandé de réveiller le chef. Quand le chef était arrivé, je lui avais dit : « chef, voici ton type », il me répondit : « *que Dieu te bénisse. Que Dieu te protège de ces fils de rien...* ». Le chef s'était mis à insulter le voleur, en le traitant de tous les noms. Puis, il dit : « *H., il faut le conduire à la gendarmerie* ». J'avais répondu d'accord. Je l'avais emmené à la gendarmerie où nous étions arrivés à l'aube. La gendarmerie avait demandé de l'amener au dispensaire. Sa blessure avait été cousue et soignée, après lui avoir rasé le crâne. Il avait un sabre, un joli sabre de très haute qualité. J'ai dit au chef gendarme que je le gardais pour moi-même, je ne le rends pas parce qu'il a voulu me tuer avec. Mais en vérité, je n'avais même pas amené le sabre à la gendarmerie, je l'avais gardé chez moi. Ensuite, le voleur avait expliqué comment s'était déroulée son arrestation et comment il avait voulu me trancher la tête. Il avait également expliqué comment il avait volé les 10 moutons et qu'il avait bien refusé de les rendre, il avait été incarcéré. » (chef yambanga)

Les *yambanga* ont des techniques spécifiques pour traquer les voleurs et les confondre. Une de ces techniques consiste à toucher la main du suspect. Lorsque ses mains sont lisses ou lorsqu'il est sale et n'a rien sur lui, il est aussitôt considéré comme un voleur, puis arrêté et conduit à la gendarmerie. En véritables professionnels de l'investigation, ils savent se servir d'agents relais, de complices et d'informateurs parmi la population.

Le travail des *yambanga* c'est d'arrêter les voleurs. Le *yambanga* lui, il aide l'autorité. Avant nous nous avons travaillé avec les prostituées. Nous leur donnons de l'argent pour qu'elles nous servent d'indicateurs. Dès qu'un voleur vient chez elles, elles nous renseignent sur l'endroit où il se trouve. Nous procédons à son arrestation. » (yambanga)

Avant chaque opération de poursuite des voleurs, les *yambanga* font des prières, consomment des décoctions spéciales et en enduisent leur corps pour se rendre invulnérables. Ils peuvent également se déguiser en fonction des circonstances, selon qu'ils ont affaire à des voleurs touaregs, hausa, peuls ou autres.

Nous avons des gris-gris, des amulettes. C'est une chose qu'on ne cache pas. Un voleur ne peut pas me voir (il sort un tas de gris-gris en forme de boule de sa poche). On peut se battre pendant toute la journée, sans qu'on me voie ; tant que je ne parle pas, on ne peut pas me voir. J'ai d'autres gris-gris dans un sac à la maison. Nous avons des marabouts. Elhadji G. et l'imam de la mosquée ont des parents marabouts. Lorsque je vais pour la poursuite, je m'habille en fonction des circonstances. Je peux ainsi m'habiller en Touareg, en Peul. Actuellement, nous avons 7 Touaregs parmi les *yambanga*. Lorsque que j'ai de l'argent, je donne 2.000 FCFA à 3.000 FCFA aux marabouts pour la *fatiya* afin d'être protégé. Nous nous travaillons avec les plantes. Il y a des produits qu'on mange pour la bravoure, contre la peur. Une flèche ne peut pas atteindre quiconque se nourrit de ces plantes. Le fer ne peut pas le pénétrer. Moi je préfère le « *kauda* », ce qui ne peut pas vous atteindre. Je consulte parfois les féticheurs dans le cadre de mon travail. Mais

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

lorsque je me rends chez un voleur pour l'arrêter c'est la fatiya que je fais. J'ai tout un paquet de gris-gris, tu croirais que c'est de l'argent (rire). (yambanga).

Les *yambanga* recourent souvent aux pratiques magico-religieuses pour démasquer les voleurs. Ainsi, avec l'aide des marabouts, ils utilisent la « chimie noire » pour inhiber les facultés motrices des voleurs, pour les rendre inefficaces et incapables de partir avec les objets volés.

Cette année, il y a eu des voleurs qui, de temps en temps, venaient voler des sacs. Ils se les partageaient entre eux. Mais avec l'aide des marabouts nous avons procédé à la chimie noire. Un voleur n'a pas pu partir avec le sac volé, il m'a demandé de l'acheter, mais je l'ai conduit à la gendarmerie. Nous avons remis le sac volé à son propriétaire. (yambanga)

Ils peuvent être amenés à procéder à des arrestations des voleurs loin de leur lieu de résidence et de travail. Ceux de Guidan Roudji sont souvent en mission dans d'autres localités du Niger ou même au Nigeria pour arrêter des voleurs de bétail. Ces missions hors des terrains de prédilection traditionnels sont facilitées par des alliances et des relations réticulaires que les *yambanga* entretiennent entre eux par delà les frontières.

Nous partons à Kornaka, à Dan Goulbi, à Dan Mayaki, mais c'est la même maison. A Madawa, il y a des voleurs bella qui sont des spécialistes du vol à la tire. C'est à cause d'eux que je partais au marché. En effet, pour une question de vol, je peux rentrer au Nigéria. Les invulnérables des deux localités ont l'habitude de se rencontrer, ils font la démonstration de leur pouvoir, c'est en ce moment que les amitiés se tissent. Un ami peut te donner un gris-gris que tu n'as pas. Lorsqu'un voleur est en fuite, nous informons nos amis nigériens qui se chargent de l'enquête. Nous connaissons tous les voleurs et là où ils se cachent. Lorsqu'on arrête un voleur du Niger au Nigéria nous lui faisons comprendre que là-bas on tue les voleurs, en ce moment ce voleur préfère nous suivre, on le met alors dans la voiture et nous le ramenons au Niger. Même les autorités officielles du Nigéria nous connaissent. (yambanga)

L'arrestation des voleurs a ses règles et ses conditions. Les *yambanga* négocient plus ou moins leurs services. Mais les gratifications qu'ils reçoivent sont généralement forfaitaires ou consensuelles, arrêtées d'un commun accord avec le propriétaire de bétail volé, avec un mode de paiement en deux temps, largement consensuel : versement d'une première partie avant l'opération, et versement de la deuxième partie après l'opération. En cas de missions à haut risque (avec risque de perdre sa vie), les *yambanga* exigent ce qu'ils appellent *kudi lunfafi* (argent de linceul).

Il arrive des fois que les victimes voient leurs biens mais on refuse de le leur restituer. Nous faisons alors un prix avec le propriétaire des biens ou des bétails. Nous précisons que c'est l'argent de linceul (*kudi lunfafi*), car lorsqu'un voleur tue un *yambanga*, il ne se soucie de rien, mais lorsqu'un *yambanga* tue un voleur il sera poursuivi. Après avoir conclu le marché, nous nous rendons au lieu où se trouve le voleur. Ma technique consiste à faire la traque la nuit, vers 3 heures du matin. Le chef de village m'indique le domicile du voleur. (yambanga)

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Les prérogatives des *yambanga* sont souvent floues, eux-mêmes ne semblent pas bien les distinguer, ce qui induit quelques excès parfois mal appréciés par la population et même les forces de sécurité. Ils manquent en effet d'encadrement technique continu, de renforcement des capacités, l'encadrement par la gendarmerie et les FNIS n'ayant pas duré longtemps. Les *yambanga* n'hésitent pas quelquefois à commettre des actes de violence sur leurs victimes, à intervenir dans des litiges conjugaux ou dans des affaires d'adultère. Les chefs de villages complices ou receleurs des voleurs les redoutent plus qu'ils ne redoutent la gendarmerie. Ils leur imposent de collaborer à l'arrestation des voleurs les plus redoutables, en donnant des informations sur eux, leur cachette, leurs complices, leurs armes...

A 3h du matin, je suis plus fort que le voleur, même si le voleur est capable de disparaître. Même si le voleur possède une arme, il ne me fera pas peur, il sera arrêté. Je demande toujours à mes éléments de ne pas avoir peur quand le chef de village nous indique la maison du voleur. Je demanderai à mes éléments de rentrer si le chef de village refuse de collaborer. Nous venons informer le chef gendarme. Si le gendarme se rend au lieu indiqué et que le chef (de village) se cache, dans ce cas il faut mon apport puisque j'ai vu l'endroit où se trouve le voleur. Je vais avec deux de mes éléments, nous nous embusquons en dehors du village où nous attendons 3h du matin. Mais avant, je mène ma propre enquête sur le chef de village. Généralement, nous lui remettons une convocation de la gendarmerie, et il est obligé de nous suivre. (*yambanga*)

Les *yambanga* n'existent plus partout. Sur les trois sites, seule Guidan Roumdji en dispose encore de nos jours. Mais, au moment de l'enquête, ils avaient cessé de travailler.

« Mes éléments m'ont dit qu'ils allaient cesser de travailler puisqu'ils n'avaient pas été recrutés par Médecins sans Frontières Belgique. Ils ont refusé de travailler, ils sont partis saccager le hangar qui nous servait de "bureau" et de lieu de rassemblement. Je les ai suppliés de faire la traque des voleurs, mais de suspendre la patrouille en ville. Depuis lors, il n'y a plus de patrouille en ville. » (chef *yambanga*)

A Say, ils ont existé « il y a 6 à 7 ans ». Les tentatives, dans le cadre de cette étude, d'en retrouver au moins un seul furent vaines. Nul ne fut en mesure de dire même le nom d'un ancien vigile. Mais les gens ne manquent pas d'arguments pour expliquer la disparition des *yambanga* et leur effacement de la mémoire collective locale. Trois niveaux d'explication se dégagent :

- les gens ont fait le constat que ce sont les *yambanga* qui commettent parfois des vols ou qui sont des complices des voleurs
- les *yambanga* ont cessé d'eux-mêmes d'exercer leurs activités parce qu'ils ne seraient pas assez gratifiés. Les cotisations qu'ils reçoivent de la population ne sont pas suffisantes pour leurs besoins quotidiens
- enfin, Say n'étant pas véritablement une zone d'insécurité, la nécessité des *yambanga* n'apparaît plus pour personne.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

A Balleyara, les *yambangas* avaient bel bien existé. Ils avaient été créés de façon consensuelle à un moment où l'insécurité, notamment les vols et les cambriolages des boutiques du marché, était forte. Mais comme à Say, il a été mis fin à leurs activités par les pouvoirs locaux. Nos interlocuteurs tiennent un discours différencié, avec des arguments fort variés pour expliquer la suppression des *yambangas* :

- Pour certains, tout était parti de la mort d'un voleur suite à des séances de torture que lui auraient infligées les *yambangas*. Un de leurs chefs, accusé principal, fut ainsi incarcéré pendant 4 ans.
- Pour d'autres, certaines personnalités et leaders locaux n'auraient pas apprécié que leurs enfants pris en flagrant délit de vol soient soumis au rituel honteux et humiliant de la « danse du singe ». Certaines personnes interrogées estiment que seuls les enfants des pauvres étaient soumis à cette forme de sanction populaire. Les enfants des commerçants, même s'ils sont pris en flagrant délit de vol, ne subissent pas cette épreuve.
- Pour les forces de sécurité (FS), « ils frappent les voleurs ; ils débordent ; ils sont pas bons ; ils s'occupent des problèmes qui ne les concernent pas ».

Les *dillali* assurent également la sécurité des animaux particulièrement sur les marchés. Dès qu'il reçoit les animaux de son client-fournisseur, le *dillali* leur donne : le foin (herbe, feuilles de niébé) et l'eau. Il paie également la taxe de présentation aux percepteurs de la mairie (150 FCFA/chameau). Puis, il donne l'argent du thé, de la boule de mil et de la nourriture au propriétaire d'animaux. Il se fait aider par un ou plusieurs employés. Sur chaque animal vendu, il reçoit une commission variable selon le type d'animal. Sur un dromadaire vendu, il reçoit par exemple 4.000 FCFA. Pour chaque animal vendu, un reçu est établi, comportant le type d'animal, sa marque, son sexe, le nom de son propriétaire, etc.

Pour vendre les animaux d'une personne inconnue, le *dillali* s'entoure d'au moins une de ces deux précautions : prendre l'identité du propriétaire, s'il a une pièce d'identité, ou avoir le témoignage d'une ou plusieurs autres personnes qui le connaissent.

Attaques des camions de marchandises

Les attaques des camions ont un lien avec les marchés. Balleyara et Guidan Roumdji, contrairement à Say, connaissent ce genre de criminalité. Les coupeurs de route opèrent toujours sur des motos. Dans les deux sites les plus touchés, les attaques sont localisées et se soldent souvent par la mort d'hommes. Les zones de Souloulou, 30 kilomètres au sud de Guidan Roumdji vers la frontière avec le Nigéria, et de Dan Kouri sont particulièrement touchées par ce banditisme armé. Rien que dans la zone de Souloulou, il y a eu 3 attaques à main armée à la date de

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

notre enquête en juillet 2009. Le mode opératoire des « bandits », selon la terminologie des forces de sécurité (FS), est classique. Ils repèrent leurs victimes sur le marché de Chinkafi (au Nigéria), généralement des éleveurs nigériens qui viennent vendre leurs animaux, ils les filent toute la journée pour connaître leurs lieux de séjour au marché, leur nombre et leur itinéraire de retour dans leurs villages ou campements. Une autre équipe de complices pendant ce temps tend l'embuscade sur l'itinéraire supposé et attend l'arrivée des camions ou des voitures des passagers. La dernière attaque de camions dans la zone de Souloulou avait fait 2 morts. Mais les « bandits » s'étaient évanouis dans la nature avant l'arrivée de la patrouille mixte gendarmerie - FNIS.

En ce qui concerne Balleyara, les attaques des camions de marchandises sont localisées dans la partie Nord et Nord-Ouest du territoire de la commune. Les attaques ont principalement lieu sur les pistes menant aux marchés de Dingaji (lundi), Kanya (mercredi), Fandou (jeudi), Kwara (vendredi) et Harigarou. L'axe Tabla (Est) - Balleyara a connu une attaque à main armée dans la nuit du 16/07/2009 entre 21 et 22 heures, à 20 kilomètres seulement de Balleyara. Les agresseurs, au nombre de deux, avaient attaqué une voiture de passagers. Une femme, parmi les passagers, avait reçu une balle dans un bras. Les agresseurs avaient fui à bord d'une moto, après avoir dépouillé les passagers de leurs biens (argent, montres, téléphones portables, etc.).

Les bandits qui opèrent en groupe de deux à plusieurs personnes tendent leurs embuscades, de jour comme de nuit, sur les axes menant aux marchés. Ce sont généralement des étrangers avec des complices nigériens. Ceux de Souloulou viennent du Nigéria et ceux de Balleyara du Mali. Après chaque opération, ils se replient dans leur pays d'origine, ou dans leurs planques habituelles, et attendent longtemps que l'alerte provoquée par leur attaque soit passée.

Les commerçants sont organisés en syndicats et associations. Ce sont ces structures qui défendent leurs intérêts. Même si certains commerçants font cavaliers seuls et prennent en charge leur sécurité, en s'offrant les services des gardiens privés, la plupart s'organisent et assurent la sécurité de leurs marchandises à travers leurs associations. A Balleyara, l'association des commerçants disposent de vigiles et de gardiens qui assurent la sécurité à l'intérieur du marché (le jour de son ouverture hebdomadaire).

Attaques des piétons

Les attaques de piétons se font à tout moment, mais de préférence la nuit. Elles se produisent aussi bien dans les villes, à l'entrée des villes qu'à la sortie, sur la route des campements ou des champs. Dans les villes, il y a des quartiers « déconseillés à certaines heures de la nuit », des coins « chauds ».

Elles sont généralement l'œuvre des « petits voleurs », qui opèrent sans préparation préalable. Les voleurs attendent souvent leurs victimes à la sortie des marchés. Ils opèrent rarement en bandes organisées.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Les voleurs possèdent en général des armes blanches (couteaux, machettes, gourdins, etc.), quelquefois des armes à feu. Après avoir opéré en ville, les agresseurs retrouvent la normalité sociale habituelle, ils se diluent dans le train-train quotidien de la société où ils côtoient leurs victimes, potentielles et réelles, comme si de rien n'était.

Pour ce genre de criminalité, Balleyara est un foyer exceptionnel. Elle y est très développée. Les forces de sécurité (FS) peinent à l'enrayer. Les jeunes voleurs, des déscolarisés comme des désœuvrés non scolarisés, sont des « enfants du terroir » et l'interventionnisme est très développé. Une fois arrêtés, les jeunes ne restent pas longtemps en prison, ils sont aussitôt remis en liberté.

Balleyara, c'est un canton à problèmes. C'est un carrefour d'interventions. Coups de fil (téléphone), puis libération. C'est décourageant. Les députés, le chef canton, les parents, des gens liés à la chefferie, tout le monde intervient pour faire libérer un chamelier qui vend du bois protégé. C'est une région impossible. (élément des forces de sécurité)

A Guidan Roumdji, les *yambanga* ont joué un rôle important qui a permis de limiter l'existence de ce type de vol.

Vols en ville

En dehors des attaques de piétons, les vols en ville sont de plusieurs types :

- Le vol à la tire (pickpocket) ;
- le cambriolage des boutiques ;
- le vol des domiciles ;
- le vol des motos ;
- etc.

Ces types de vols sont caractéristiques de toutes les villes nigériennes. On les retrouve partout. Ils sont liés à plusieurs facteurs, particulièrement le désœuvrement des jeunes, la pauvreté dans le monde rural, la consommation des stupéfiants, la déscolarisation et la forte « monétarisation » (Olivier de Sardan, 1999) du monde rural.

Il y a trop de vol et les jeunes ne veulent pas travailler (la terre). Ils sont mariés et ils veulent mener une belle vie, à quoi faut-il alors s'attendre ? C'est au vol qu'il faut s'attendre. Ils ont étudié et ils se retrouvent chômeurs. Ils ne peuvent que voler. (commerçant)

Dans certains cas, les voleurs sont organisés en réseaux : c'est le cas des voleurs de motos. A Balleyara, nos interlocuteurs parlent d'un réseau de voleurs, dont les chefs seraient des ressortissants de Balleyara résidant à Niamey. Les motos volées à Niamey sont ainsi vendues à Balleyara ou dans les villages environnants. Les voleurs utilisent plusieurs artifices pour subtiliser des motos. Ils peuvent

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

sympathiser avec les propriétaires des motos ou se faire passer pour des mécaniciens. D'autres font croire qu'ils veulent essayer la moto avant de l'acheter et prennent la fuite avec. Certaines motos volées à Balleyara ont été signalées successivement à Winditan, Kouringel, Morgou Béni avant de disparaître à Konni.

Les cambriolages des boutiques et les vols dans les domiciles sont souvent l'œuvre des bandes de jeunes organisés, avec un adulte à leur tête, parfois c'est un commerçant ou un receleur professionnel qui connaît ses victimes. Même les vols à la tire peuvent être le fait d'une petite bande, 2 à 3 personnes, qui cible ses victimes et profite de leur inattention pour les détrousser de leurs biens. Les spécialistes des vols peuvent les reconnaître facilement à certaines caractéristiques :

Il y a les pickpockets, leurs pieds sont sales ; ils sont reconnus à travers le fait qu'ils marchent de trop. (ancien yambanga.)

Sur les trois terrains étudiés, Balleyara marque encore une fois sa spécificité dans la criminalité urbaine. Beaucoup de nos interlocuteurs soulignent l'ampleur des vols, des cambriolages, « *au moins trois cambriolages par nuit* ». D'autres disent qu'il est « *impossible de circuler au-delà de minuit sans se faire agresser* ».

A Balleyara, il y a trop de vols, trop de casse. Le cambriolage est réel. (élément des forces de sécurité)

Actuellement, chaque jour on vole. Les boutiques sont cambriolées. Lorsque tu laisses une moto garée, elle sera volée. (chef de quartier)

De plus en plus, les gens constatent la présence d'étrangers parmi les voleurs arrêtés. Le rayonnement du marché à bétail, l'un des plus importants de la sous-région, et la position de ville-carrefour, où se croisent plusieurs nationalités, font de Balleyara une destination de prédilection pour tous les trafiquants. La criminalité y est ambiante et imprévisible.

Ici c'est un grand centre, un grand carrefour qui regroupe des gens du Mali, du Bénin, du Togo, du Nigeria, du Burkina Faso. C'est un grand marché qu'on a (chef de quartier)

Nombre de nos interlocuteurs mettent en évidence le lien très fort entre les vols et le marché de Balleyara. Un commerçant qui s'apprêtait à monnayer les billets d'un client, un jour du marché, s'est ainsi vu spolier de 720.000 CFA par des voleurs ayant surgi de nulle part. Le jour du marché, des vagues de voleurs arrivent dans les camions du marché à Balleyara où ils agissaient quelquefois en maîtres des lieux, vu l'audace avec laquelle ils opèrent. Les voleurs arrachent souvent l'argent de leurs victimes. Parfois ils demandent la monnaie, et dès que la personne sort son argent, ils l'arrachent et s'enfuient. Certains voleurs utilisent des jeunes comme éclaireurs. Leur rôle consiste à accoster les victimes repérées et à les attirer dans le piège où elles sont dépouillées par les chefs de jeunes voleurs.

Le jour du marché, tu ne peux pas faire de l'achat en montrant que tu as des sous, tu seras tout de suite victime de vol. Les FNIS voient et ils ne peuvent pas intervenir. Ils ne disent rien. (chef de quartier)

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Une autre forme de vol organisé, à travers les jeux de hasard, se développe autour des marchés. Ces types de voleurs sont professionnalisés. Ils ont l'expérience de tous les marchés, y compris à l'étranger. Ils regroupent également plusieurs nationalités.

Le jour du marché, des voleurs organisés et munis d'autorisation d'exercer les jeux de hasard (jeu de caoutchouc) arrivent. Ils font le jeu de caoutchouc avec ruse. Leurs victimes sont surtout des gens de la brousse qui ne connaissent pas leurs astuces. Ils sont nombreux, on peut trouver parmi eux ceux qui imitent les Peul, les Touaregs, les Zarma, les Hausa, etc. Ils parlent ainsi toutes les langues. Lorsqu'ils constatent que quelqu'un a de l'argent sur lui, ils font tout pour l'entraîner dans le jeu. Ils connaissent les façons de faire de chaque ethnie. C'est comme ça qu'ils opèrent. Les voleurs du Nigéria viennent surtout au moment des fêtes. (imam)

Certains interlocuteurs mettent en évidence le lien entre les vols et la consommation de la drogue. Après avoir pris les stupéfiants, les jeunes n'ont peur de rien, ils cèdent aux tentations, plus aucun lien social ou physiologique (peur) ne le retient. Ils commettent leurs actes dans une espèce d'irresponsabilité et d'absence de contrôle de soi.

Le cambriolage des boutiques est très massif ; une boutique est « cassée » presque chaque nuit. Les commerçants prennent des dispositions, comme le recrutement des gardiens privés, mais rien n'y fait, le cambriolage continue. Les voleurs sont de plus en plus audacieux et utilisent des produits magico-religieux pour ne pas être vus durant l'opération. Un vendeur des condiments a vu sa boutique cambriolée plusieurs fois. La dernière fois, son gardien dormait à la porte, mais il n'aurait rien remarqué. Les voleurs avaient emporté les recettes de la vente de 21 sacs d'engrais appartenant à l'Etat (soit l'équivalent de 241.500 FCFA) et plusieurs autres objets.

Lorsqu'on m'a volé j'avais un gardien. Il s'est endormi. Ils ont cassé la porte, ils ont volé. Je l'ai demandé, il m'a dit qu'il n'avait rien vu. Je suis allé faire une déclaration de vol à la gendarmerie, ils sont venus faire leur constat. (commerçant)

Certains interlocuteurs avancent l'hypothèse de l'existence des complicités entre des commerçants, majoritairement Bellas, des leaders locaux plus ou moins proches de la chefferie, les forces de l'ordre (FO) et les auteurs des vols. Ces complicités expliqueraient le refus des acteurs locaux (pouvoirs locaux concernés), malgré l'ampleur du phénomène et la très forte demande de sécurité des populations, de réhabiliter les *yambanga*, dont l'efficacité dans la répression de ce genre de criminalité a fait ses preuves ailleurs.

Plusieurs types d'acteurs s'occupent principalement du vol dans les villes : les forces de sécurité (gendarmerie, FNIS), les gardiens, les vigiles (*yambanga*), les commerçants. Dans les trois terrains, ces acteurs ont eu des attitudes variables. Les gendarmes de Guidan Roumdji ont une perception fort positive des *yambanga*, alors qu'à Balleyara, les forces de sécurité sont très critiques à l'égard de ces acteurs.

Consommation de la drogue

Dans les campagnes nigériennes, beaucoup de jeunes s'adonnent à la consommation des stupéfiants. Pour travailler dans les champs, les jeunes paysans se droguent pour être endurants. Pour conduire les troupeaux aux pâturages, les jeunes éleveurs consomment des stupéfiants (dissolution, herbe) pour résister à la faim et à la soif.

Dans la plupart des cas, la drogue vient des pays frontaliers, Nigéria, Bénin, Burkina. Les jeunes ont des réseaux qui les fournissent souvent à partir de Niamey. Dans la zone de Say, les stupéfiants arrivent par le fleuve, dans le département de Guidan Roundji, la zone de Souloulou est une passoire connue des forces de sécurité.

Nous avons évoqué plus haut le fait que la plupart de conflits, particulièrement les conflits agriculteurs-éleveurs, sont indirectement liés à la consommation de la drogue ou de dissolution (colle) par des jeunes bergers. Il faut noter qu'il ne s'agit pas ici de phénomènes importants économiquement, avec de gros trafiquants, il s'agit plutôt d'un phénomène certes général chez les jeunes ruraux, mais insignifiant au regard de son impact sur les communautés.

Toutefois, en dépit de son caractère de phénomène marginal, la consommation des stupéfiants pose un vrai problème de sécurité publique pour les autorités. Les jeunes « délinquants », sous l'effet de l'herbe, s'adonnent à des agressions sur des passants ou se bagarrent entre eux.

L'arrestation des vendeurs de drogue n'est pas toujours chose facile. Les vendeurs se défendent.

Personnellement, j'ai arrêté un vendeur de drogue. Il avait de la drogue dans des sacs. J'ai été informé. Il dit que ce n'est pas mon affaire, de quoi je me mêle, il a voulu me poignarder. Avec l'aide de Dieu, un gendarme s'est présenté. Mais même si le gendarme ne s'était pas présenté, j'allais amener le vendeur de drogue. Si je le lâche, les gens qui ont assisté à la scène vont me dénoncer pour dire que j'ai été corrompu. J'ai peur de Dieu, je travaille à cause de Dieu. (yambanga)

Histoire locale du bien public

La délivrance du bien public sécurité connaît une évolution reflétant celle du pays, ces 20 dernières années. La « récession » économique qui avait frappé le Niger (Tinguiri, 1990 ; Raynaut, 1987 ; 1990)⁷, à la fin des années 80, avait induit une incapacité corrélative de l'Etat à délivrer convenablement les services publics de base, mais également à faire face aux charges internes de fonctionnement de l'administration publique. La « crise de l'Etat » qui en découlera va engager le Niger dans une austère politique de redressement économique et d'ajustement structurel (Tinguiri, 1990) dont les effets sociaux et économiques sévères se font encore aujourd'hui sentir au niveau de la société nigérienne.

Affaibli par les processus ci-dessus évoqués, l'Etat ne pouvant plus remplir convenablement ses prérogatives régaliennes, avec des « caisses vides »⁸, semble se désengager de tous les secteurs, en ne leur fournissant plus des moyens de fonctionnement. Ce processus de « déresponsabilisation » étatique (Lavigne Delville et Abdelkader, 2009) influe sur la qualité de la délivrance des biens publics et des services que l'Etat délivrait plus ou moins difficilement. Evidemment, le bien sécurité ne fait pas exception à la règle. Dans les villes comme dans les campagnes et les villages sa mise à disposition des citoyens posait de sérieuses difficultés, d'autant plus que le pays était confronté à cette époque à une rébellion armée dans les parties septentrionales et orientales de son territoire. Trois phases peuvent être retenues dans l'évolution de la manière dont ce bien était délivré localement : période Kountché, période de démocratisation, période de communalisation

Période Kountché

Beaucoup de nos interlocuteurs regrettent la période Kountché, qu'ils assimilent à la période de paix et de tranquillité dans les villages. Le lien entre la fermeté du régime Kountché et la bonne délivrance de la sécurité était mis en avant. Les règles de sécurité étaient fermes et appliquées par tous, populations et forces de sécurité. Les étrangers (voyageurs) étaient soumis à des règles localement appliquées aussi bien par les forces de sécurité que par les chefs de cantons ou de villages.

Avant, au temps de Kountché, on ne laissait pas les étrangers (voyageurs) passer (sans demander leur identité) mais maintenant ça se fait. (CB/gendarmerie)

⁷ Un numéro spécial (n°38) de la revue *Politique Africaine* a été consacré en 1990 au Niger. Les problèmes sociaux, politiques, économiques, militaires et transitionnels y ont été abordés par les auteurs.

⁸ « *Le fond de la marmite est vide* » disait le premier ministre de la transition post-conférence nationale face aux revendications salariales des travailleurs en 1992

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Certains soulignent la nouveauté du caractère massif des vols. Les voleurs sont désormais des professionnels, qui savent utiliser une diversité des techniques. Autrefois, les mesures de sécurisation étaient simples mais efficaces. Aujourd'hui rien ne peut arrêter l'audace des voleurs, qui se sont véritablement professionnalisés au contact du monde extérieur.

En 84, lorsque j'étais ailleurs, j'avais été victime de vol mais le vol n'a pas l'intensité d'aujourd'hui. Avant quand tu mets les traverses métalliques, il est difficile de se faire voler, mais maintenant même avec les barres de fer, on se fait voler. Avant si une boutique est fermée, il est difficile de voler. (commerçant).

Période de démocratisation

Depuis la fin du régime Kountché et l'avènement de la démocratisation, avec son lot des transformations sociales, économiques et politiques, il s'est produit une « démonopolisation » de la sécurité, ce que Mirco Göpfert (2009 : 7) nomme la délégation ou le transfert des fonctions de la police. « *Au quotidien, les lieux de décision et les manières de distribuer la sécurité se sont transformés* » (Roché, 2004). L'avènement de la démocratie a induit des changements dans les villages. La démocratisation s'est traduite surtout par la diversification des acteurs impliqués dans la délivrance de la sécurité, par « *le partage de la charge d'assurer la sécurité entre des organisations plus nombreuses* » (idem). Face à la médiocre prestation de l'Etat local dans le domaine de la sécurité, les populations de certaines villes (ou villages) nigériennes tentent, à l'orée des années 90, d'apporter des réponses locales. Des groupes d'autodéfense appelés *yambanga* ont été créés dans beaucoup de villes nigériennes. Ils étaient, partout où ils avaient été créés, censés être des supplétifs des forces de sécurité (FNIS et gendarmerie). A leur naissance, les localités, et les *yambanga* ont joué un rôle jugé appréciable par une grande partie des acteurs locaux, aux côtés des forces de sécurité, même si parfois, ils ont été excessifs.

Les *yambanga* n'ont pas dérogé totalement aux règles de sécurité héritées de la période Kountché. Ils les ont réintroduites dans un contexte nouveau, avec quelques améliorations, quelques évolutions. Ils les ont rendues plus allégées mais fermes. Dans le dispositif de l'époque de Kountché évoqué plus haut, un voyageur ne traverse pas de nuit un village ou une ville, il y passe forcément la nuit. Avec l'avènement des *yambanga*, un voyageur décline son identité et continue son chemin, accompagné par des *yambanga* jusqu'à la sortie de la ville.

Avant, tout ce qui rentre et sort dans la ville est contrôlé par les *yambanga*.
(*yambanga*)

Les *yambanga* n'ont pas résisté à la précarité de leurs conditions de travail, au manque d'appui des populations locales, à la pauvreté. Leur rendement en termes de sécurité en a été largement affecté.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

Avant, quand le dispositif yambanga était fonctionnel et efficace, il n’y avait pas de vol des motos, mais maintenant on vole les motos. Mais comme les yambanga travaillent sans sous (argent), c’est ce qui a amené la difficulté.

D’un autre côté, les *yambanga* n’ont pas non plus résisté à la politisation ambiante. Ils ont ainsi été instrumentalisés par des hommes politiques qui les recrutent pour assurer la sécurité de leurs meetings, notamment la surveillance des tables à manger et des lieux de séjour des hôtes. Cette connivence est perçue par les populations comme un engagement politique partisan de la part des *yambanga*. Dès lors, les rapports avec certains commerçants influents sont empreints de suspicions, d’incompréhensions et d’accusations de tous ordres à l’égard des *yambanga*.

En plus, le yambanga a été politisé alors que le yambanga apporte la sécurité. Le yambanga a été fort au temps du MNSD. Il a même été dit que le yambanga appartient au MNSD alors que nous nous appartenons à tout le monde. (yambanga)

Période de communalisation

L’évolution politique qui a conduit à la communalisation ne semble pas avoir été suivie d’un transfert intégral des compétences en matière de sécurité⁹. La police municipale prévue n’est pratiquement effective nulle part dans la plupart des communes, hormis les grandes communes urbaines. Des promesses de création d’un commissariat de police auraient été faites à la commune de Balleyara, mais sans suite. La gestion de la sécurité publique relève toujours des autorités administratives locales (préfet, chef de poste). Les acteurs officiels impliqués dans la délivrance du bien sont la gendarmerie et les forces nationales d’intervention et de sécurité (FNIS).

Mais il s’est produit une certaine évolution dans la délivrance de la sécurité, avec l’avènement des communes. Cette évolution s’est opérée au niveau de la procédure de réquisition des éléments de sécurité (gendarmerie et FNIS). En effet, la procédure de réquisition officielle (ou normale) qui est celle du préfet ou du chef de poste s’est doublée d’une procédure informelle, exceptionnelle, qui est celle du maire :

- La procédure officielle consiste pour tout pouvoir local (y compris communal) ou acteur important qui voudrait demander l’intervention des éléments de sécurité d’adresser une correspondance de réquisition au représentant local de l’Etat, en l’occurrence le préfet ou le chef de poste.

Bien qu’il y ait eu aujourd’hui la décentralisation, que ce soit, si vous voulez le maire, le chef de canton ou une autre structure d’organisation qui a besoin, en tout cas de la mise en place à leur côté de agents de l’ordre pour leur sécurité, on doit passer par

⁹ Pour une situation similaire, voir Roché, op.cit,

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

le préfet, c'est au préfet maintenant d'instruire normalement le commandant de peloton quand il s'agit des FNIS, le départemental de l'environnement quand il s'agit des eaux et forêts et le commandant de Brigade s'agissant donc de la gendarmerie. Le préfet est le garant de la sécurité au niveau de son entité administrative. (S/G préfecture)

- La procédure informelle consiste pour le maire, en cas d'urgence ou des circonstances exceptionnelles (incendie, bagarre, troubles...) où la procédure normale deviendrait assez lente, de saisir soit le préfet ou le chef de poste par téléphone, soit directement les forces de sécurité. Dans ce dernier cas, un simple coup de téléphone ou une visite au bureau du chef de brigade (CB) suffirait pour déclencher l'intervention.

Le maire peut le faire (contourner la procédure normale) mais à condition que ce soit une situation vraiment critique (bagarre rangée) où on ne peut pas attendre l'intervention du préfet. Là il peut appeler par téléphone. (élu)

Autant dire que les communes sont plus ou moins impliquées dans la délivrance de la sécurité, selon que le maire fait preuve ou non de leadership local. Selon ses compétences, son charisme, son investissement personnel et sa promptitude à répondre aux doléances des forces de sécurité, notamment en carburant et en frais de mission, un maire peut s'imposer comme un acteur important de la sécurité dans sa commune, au détriment d'un préfet ou d'un chef de poste qui n'a plus les moyens financiers de sa politique. Ainsi, dans un contexte institutionnel où les règles de dévolution des pouvoirs ne sont pas toujours assez claires, la place d'un maire dans la structuration du dispositif de sécurité ne va pas de soi, elle se définit et se construit dans une dialectique de « conquête » et de négociation avec les acteurs institutionnels en charge de ce bien public. Un maire qui ne met pas des moyens pour les sempiternelles réparations du véhicule de la gendarmerie, pour le carburant, le café, le thé et la cigarette des éléments en mission ne peut donc prétendre à un leadership dans le domaine de la sécurité. A Say, le maire actuel joue un rôle très timide voire effacé dans la délivrance du bien sécurité. Les moyens financiers qu'il accorde aux forces de sécurité sont dérisoires. Se justifiant, il avance l'argument selon lequel les communes ont été dessaisies du financement de la sécurité, suite aux inspections diligentées par le pouvoir en 2007-2008.

Le budget sécurité, on a mis ça dans notre budget général, mais les inspections qui ont été faites au niveau des communes ont dit que ça ne nous concerne pas, parce qu'il y a d'autres (maires) qui sont en train de donner sur le budget là directement ; même si c'est l'entretien du véhicule de la gendarmerie, on prélève dans ça pour donner. Mais après l'inspection, ils (inspecteurs) nous ont touchés pour dire que la sécurité là ne concerne pas la mairie, les communes ; ça relève de l'Etat. Après, nous on a retiré...Maintenant, vraiment on n'exécute pas ça. On l'a mis dans le budget mais on n'a pas touché... (maire)

Le secrétaire général de la préfecture trouve ces propos erronés voire de mauvaise foi. Il souligne plutôt le caractère dérisoire des finances de la commune pour expliquer la faible implication de la mairie dans la délivrance de ce bien public.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

Le maire ne vous a pas dit la vérité. Vous savez, Dieu merci, moi je suis resté maire avant lui, je connais les différentes rubriques. La rubrique sécurité là, personne, pas en tous cas un inspecteur, du moment où c'est le Président de la République lui-même qui insiste là-dessus, aucun inspecteur n'ose faire disparaître cela. Ce n'est pas vrai. Le maire devrait vous dire qu'il a un problème de finances, là je vais le comprendre parce qu'ils n'ont pas de marché, ils n'ont qu'un seul marché. Une commune urbaine qui n'a pu s'acheter un véhicule que jusqu'à récemment, est-ce qu'elle peut appuyer quelqu'un dans n'importe quel domaine ? (S/G préfecture)

L'implication de certains acteurs dans le dispositif de sécurité induit de fait, au moins indirectement, la réapparition de certains pouvoirs locaux comme la chefferie dans la délivrance de la sécurité. Les *yambanga* tiennent toujours leurs assemblées constitutives à la cour du chef de canton. Le chef de canton est leur chef hiérarchique. Historiquement, ils dépendaient de lui, c'étaient des chasseurs de la cour, mais également, ils constituaient avec les *dogari* (garde rapprochée) le corps de sécurité de la cour.

Bon en tous cas, on a tenu une rencontre où il y a un problème des voleurs qui est entrain d'embêter les gens. On a réuni tous les chefs de quartiers, tous les chefs de villages autour du chef de canton. On a discuté, on a fait des échanges entre nous, et puis ce jour-là, on a même appelé la gendarmerie. (maire)

Description des formes de sa délivrance actuelle

Cette floraison d'acteurs variés a induit une gamme de réponses plus ou moins légitimes, avec des niveaux de délivrance plus ou moins importants, selon les acteurs, les moyens dont ils disposent et l'investissement dont ils font preuve. Globalement, les formes de délivrance pour certaines composantes sont partout les mêmes, hormis quelques différences liées à l'histoire des terrains étudiés. Nous examinerons ces formes de délivrance à travers l'examen des acteurs, des moyens dont ils disposent et des contraintes qu'ils rencontrent.

Des forces de l'ordre inefficaces, démotivées et discréditées

Dans les trois terrains étudiés, un point commun se dégage nettement : les forces de l'ordre sont à la fois démunies, inefficaces, démotivées et par conséquent discréditées. Beaucoup d'interlocuteurs soulignent sans ambiguïté le manque des moyens mis à leur disposition et l'insuffisance subséquente de leurs prestations. Une observation empirique a permis d'établir un tableau sombre des infrastructures des forces de l'ordre, et ce tableau est malheureusement identique sur les trois terrains.

La gendarmerie : disponible, mais démunie

Elle dépend directement du ministère de la défense nationale, dont elle reçoit ses dotations en armes, en matériels de fonctionnement, et même en carburant pour ses missions strictement militaires. Dans tous les terrains, la gendarmerie fait

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

figure de corps respectable et disponible. Les gendarmes, contrairement aux FNIS, font usage de la langue de bois. Ils sont un peu réservés. Ils émettent rarement (ou de façon moins radicale) des critiques à l'égard des autorités. Certains tiennent cependant un discours ambigu, où le manque de moyens est associé à un manque de volonté politique locale.

- La brigade de gendarmerie de la commune de Guidan Roundji dispose d'un seul véhicule donné en 2000, il faisait partie d'un lot de 3 véhicules donnés au centre opérationnel du département de Guidan Roundji. Il était en panne (de moteur) depuis plusieurs mois. Le CB avait même envoyé une correspondance au préfet, avec ampliation aux cinq communes du département, pour qu'il trouve des fonds pour la réparation du véhicule, mais il n'eut jamais de réponse. En outre, aucune commune n'a répondu à cette correspondance. Il convient toutefois de noter que des promesses de véhicule ont été faites par le haut commandement de la gendarmerie mais elles furent également sans suite. La gendarmerie réquisitionne parfois les véhicules des services de l'agriculture et de l'élevage.

La gendarmerie de Guidan Roundji

La brigade a été créée en 1978. Le bâtiment qui abrite le commandement comprend le bureau du commandant, les bureaux des 3 sous-officiers et 3 cellules pour les garde-à-vue. Une cellule peut prendre 3 à 4 personnes, en général. Une garde-à-vue est de 48 heures, les incarcérés sont nourris par la gendarmerie avant leur transfert à la justice. Sept familles de gendarmes logent dans la caserne, les autres gendarmes louent des maisons en ville. La brigade dispose de quatre machines à écrire, qui sont régulièrement en panne. Deux de ces machines ont été prêtées par le service de la justice et celui de l'environnement.

- La brigade de gendarmerie de la commune de Say n'est guère mieux lotie. Elle s'enlise dans les mêmes problèmes. Elle dispose également d'un seul véhicule, en très mauvais état, il est souvent en panne. Les gendarmes font souvent des missions avec leurs propres motos.

La gendarmerie de Say

Le local est situé face au marché. Il abrite le bureau du chef de brigade, un bureau pour les sous-officiers et une cellule de garde-à-vue. La cellule prend 3 à 4 personnes. Lorsqu'il y a trop de personnes, plus qu'il n'en faut, elles sont transférées à la prison civile. La brigade possède un véhicule, une machine à écrire fonctionnelle.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

- La brigade de gendarmerie de la commune de Balleyara possède un seul véhicule. Sa zone d'intervention couvre un rayon de 50 km, c'est-à-dire les limites de l'ancien poste administratif. Cette zone est comprise entre Kollo, Margou Birni, Damana, Fandou.

La gendarmerie de Balleyara

Le local est situé face à la mairie. Il abrite, outre le bureau du CB, 2 autres bureaux pour le secrétariat et les sous-officiers, une cellule de garde-à-vue (ou d'incarcération), une machine à écrire fonctionnelle. Pas d'électricité. Malgré l'absence d'électricité, la gendarmerie exprime un besoin d'ordinateurs ou de machines à écrire.

Face à un tableau aussi sombre, il n'est guère étonnant que la délivrance du bien public ait un faible rendement. La gendarmerie entreprend ainsi rarement des actions préventives. Elle intervient généralement après coup pour constater les dégâts et donner des amendes.

Les activités de la gendarmerie sont réduites à cause du manque de véhicule. On a demandé au préfet un véhicule, mais on attend. (gendarme)

Concernant les conflits fonciers, la gendarmerie prend rarement, sinon jamais, l'initiative de faire les patrouilles foraines. La mairie ne fournit du carburant que quand elle fait elle-même la demande d'une patrouille, et la gendarmerie n'utilise sa dotation du ministère de la défense que pour ses missions traditionnelles.

Les FNIS : entre dénuement et privatisation des prestations

Institutionnellement, les FNIS relèvent du *Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de la décentralisation*. Ils sont plus démunis que la gendarmerie, ils manquent de tout. Aucun peloton des FNIS dans les trois terrains étudiés ne dispose d'un véhicule. Ils possèdent dans le meilleur des cas des motos *DT 125*. Ils participent à des missions mixtes avec la gendarmerie, dans le véhicule de la gendarmerie ou dans tout autre véhicule réquisitionné. Avec les bouleversements politiques intervenus au Niger, les FNIS ont été au cœur du système de sécurité du référendum et des élections subséquentes à ce référendum. Le gouvernement aurait ainsi fait savoir au haut commandement des FNIS tout l'espoir qu'il place en ce corps militaire pour sécuriser les scrutins issus de la 6^{ème} République. Peu avant le référendum, les effectifs des FNIS ont ainsi été renforcés partout de plusieurs éléments, contrairement à la gendarmerie qui manque partout d'éléments en nombre suffisant.

Dans un des terrains étudiés, les FNIS ont monnayé leurs services à des privés. Quatre éléments escortent régulièrement un groupe de « gros commerçants » sur certains marchés (5 jours sur 7) pour assurer leur sécurité et celle de leurs biens.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Les commerçants prennent en charge les frais de la nourriture, de la « carte de crédit des téléphones », « du café », soit 6.500 FCFA par élément. Un prélèvement est effectué sur ces frais et remis au chef de peloton (qui ne participe pas aux escortes) par ses éléments en mission pour « recharger son téléphone ».

Evidemment, c'est une somme en deçà de ce que prévoit le nouveau statut des FNIS concernant le *per diem* des éléments en mission, à savoir 10.000 FCFA/personne/jour. Mais la différence est réglée quotidiennement en des petits gestes, des aides ponctuelles aux éléments des FNIS à l'occasion des baptêmes, des mariages ou des fêtes. A l'occasion de la fête de ramadan, un commerçant a donné aux FNIS 2 sacs et 3 cartons de sucre.

Une autre forme de privatisation¹⁰ s'est déroulée dans un autre terrain. Les FNIS, pour résoudre des problèmes de fonctionnement de leur peloton, ont été amenés à jouer illégalement le rôle des percepteurs de taxes au profit de la mairie.

J'ai tout fait pour que la mairie nous aide à fermer le hangar de notre cuisine. J'ai fait clandestinement le prélèvement des taxes pour qu'ils (mairie) nous aident à finir la fermeture en tôle de notre cuisine. Nous avions collecté de 300.000 à 400.000 FCFA en 2 marchés, mais la mairie ne nous a rien donné, alors qu'on avait besoin de 90.000 FCFA seulement. (élément des FNIS)

- Le chef du peloton à Guidan Roumdji est le régisseur de la prison. Les FNIS de Guidan Roumdji sont eux-mêmes exposés au problème d'insécurité. Leur chef évoque ainsi volontiers l'épisode d'une agression violente dont un de leurs éléments a été l'objet de la part d'une secte religieuse *Chigha* (chi'ite) proche de « *Boko Haram* » qui avait défrayé la chronique dans le Nord du Nigéria, il y a quelques mois. Accompagnant l'équipe de vaccination contre la poliomyélite dans le quartier de la secte, l'élément des FNIS s'est vu agressé par des fidèles hostiles à la vaccination. Ils l'ont tabassé, mais il n'a pas fait usage de son arme, laquelle a été confisquée par les islamistes radicaux. La justice est saisie, mais le dossier est vraisemblablement mis définitivement dans le tiroir, la plainte des FNIS ayant été sacrifiée sur l'autel des compromis locaux et du souci de l'Etat de ne pas ouvrir une boîte de pandore islamiste dans un « département fragile ».

¹⁰ Hahonou (2009) rapporte une autre forme de privatisation des forces de l'ordre, notamment de la gendarmerie à Balleyara : « *On assiste donc à une ostensible dérive du service de maintien de la paix dont le financement tend à se « privatiser », tout en gardant son caractère public (agents de l'Etat, véhicules et moyens de l'Etat, salaires de l'Etat). Les contribuables sont soumis de fait à une nouvelle « taxe » au caractère informel et obligatoire pour pouvoir bénéficier des prestations de la gendarmerie. Sinon, les comportements des gendarmes de Balleyara ne diffèrent pas de ceux observables dans le reste du pays, les gendarmes ayant par ailleurs des carrières professionnelles extrêmement mobiles.* »

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Les FNIS de Guidan Roundji

Le peloton possède une seule moto DT 125. Elle est en bon état. Le bureau du commandant du peloton est contigu à la prison. Celle-ci comptait au moment de l'enquête 80 prisonniers dont 5 femmes. Elle a été créée le 5 février 2005. L'ONG World Vision appui la prison en vivres et en couvertures. L'ONG SARED lui a offert un moulin à grains. La population a installé le moulin. Le chef du peloton transporte les prisonniers malades dans sa propre voiture sur Maradi. Le hangar de la cuisine est « à ciel ouvert ».

- Le chef du peloton des FNIS de Say est en même temps régisseur de la prison. Les FNIS de Say ne sont pas ouverts, contrairement à leurs homologues des autres terrains sur lesquels nous avons travaillé. Ils sont hostiles aux enquêtes des chercheurs. Il a fallu beaucoup de tact et d'arguments à l'équipe du LASDEL pour arracher un entretien à leur commandant. Cela s'explique par la réputation un peu particulière de la prison de Say : elle abrite toujours des prisonniers politiques, des personnages importants de l'espace politique, des journalistes hostiles aux régimes en place. Il est significatif à cet égard que l'entretien ait été brusquement interrompu par le régisseur suite à la première (et seule) question sur la prison, en exigeant un mandat délivré par l'autorité compétente avant de répondre à nos questions.

Les FNIS de Say

Ils ont 2 motos DT 125 de service. Pas de véhicule ni d'ordinateurs. 1 seule machine à écrire. La prison abrite, entre autres, beaucoup de délinquants originaires de la commune rurale de Torodi.

- Les FNIS de Balleyara s'occupent au quotidien de la surveillance des barrières (entrée et sortie de la ville), de la sécurité des bureaux et de la résidence du CPA. Pas de prison à Balleyara. Ils assurent également le convoiement de l'ambulance. Ils escortent les commerçants sur certains axes où les coupeurs de route sévissent régulièrement.

Les FNIS de Balleyara

Le peloton a été créé en 1972, en même temps que le poste administratif. Le bureau du chef sert en même temps de magasin où des objets sont posés en vrac. Ils sont logés dans le bâtiment abritant le poste administratif. Pas de véhicule ni

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

de motos. Les éléments utilisent leurs propres motos. Ils font les patrouilles avec la gendarmerie.

Les forces de sécurité sont dans une logique de « service minimum » quant à la délivrance du bien sécurité. Elles donnent l'impression de s'accommoder de l'atonie générale qui semble caractériser les acteurs de « l'Etat local ». Elles ne bougent que quand elles sont sollicitées.

Le jour où les véhicules ne sont pas disponibles, on ne fait pas de mission. (élément des FNIS)

Les patrouilles foraines pour sécuriser les populations rurales et prévenir les conflits fonciers sont réduites au minimum, 2 à 3 patrouilles par an. En général, elles ont lieu en début des semis et en début des récoltes. Elles ont également lieu exceptionnellement, quand le chef de l'Etat en ordonne le déclenchement. Avant le référendum, le chef de l'Etat a ordonné le lancement des patrouilles dans les campagnes pour prévenir non seulement les conflits fonciers mais aussi tout autre conflit qui aurait un lien avec le référendum.

Les patrouilles sont mixtes et comprennent 4 à 5 éléments de gendarmerie et 2 à 3 éléments des FNIS. Elles sont effectuées dans le véhicule de la gendarmerie quand il n'est pas en panne ou dans un véhicule réquisitionné d'un service technique (élevage, agriculture, etc.).

Une des missions des patrouilles foraines est de faire de la dissuasion. Leur passage dans une zone peut aider à faire tomber une tension sociale, à calmer les ardeurs belliqueuses des paysans ou des éleveurs, ou même à faire fuir les éventuels agresseurs et à repousser les menaces sur les populations rurales.

Elles visent également à faire respecter les couloirs de passage, en empêchant les paysans d'y semer, de protéger les champs, en canalisant la transhumance des éleveurs, notamment les Oudah (éleveurs de moutons) et les encadrant jusqu'à la sortie de la zone de culture. Nous avons évoqué plus haut que les missions consacrées aux éleveurs transhumants sont essentiellement prises en charge, financièrement, par les paysans eux-mêmes qui cotisent par village pour fournir du carburant aux forces de sécurité.

Les forces de sécurité font payer des amendes et établissent des procès-verbaux des situations constatées. Ces P-V sont adressés pour la gendarmerie au chef de poste, au préfet et au commandement de la gendarmerie ; pareillement, ceux établis par les éléments des FNIS sont adressés au chef de poste, au préfet et au haut commandement des FNIS.

Des acteurs institutionnels plus ou moins fonctionnels

Les Cofo. Ambiguïtés, malentendus et gestion de conflits fonciers

Les commissions foncières (Cofo) sont un acteur important du règlement des conflits fonciers. Elles reposent sur des mécanismes qui, s'ils sont mis en œuvre,

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

pourront réguler les tensions autour du partage des ressources naturelles. En effet, elles sont censées regrouper tous les acteurs de « l'Etat local » qui sont concernés par les questions du monde rural.

Elles sont structurées selon un axe pyramidal, remontant du village au département, ou même à la région : commission foncière de base (cofob), commission foncière communale (cofocom), commission foncière départementale (cofodep). Institutionnellement, elles dépendent du secrétariat permanent du Code Rural. La mise en place de ce dispositif pyramidal est basée sur le postulat d'une responsabilisation des acteurs locaux en vue d'une meilleure appropriation des mécanismes de règlement de conflits et un plus grand engagement des acteurs concernés. Chaque cofo est mise en place par l'échelon supérieur : les cofodep mettent en place les cofocom, ces dernières installent, à leur tour, les cofob.

Certaines cofo sont fonctionnelles, d'autres pas. Elles sont le reflet des hommes qui les dirigent, de la complexité des enjeux locaux, des contradictions entre acteurs impliqués dans leur mise en œuvre, des « contraintes structurelles » de l'Etat local, etc. Certaines cofo ne parviennent pas à franchir l'étape de leur mise en place effective. Si à l'échelon communal ou départemental, elles sont effectives, installées officiellement, au niveau villageois, elles sont rarement entièrement mises en place. Beaucoup de villages n'ont pas encore mis en place leurs cofob, parce que les moyens permettant aux cofocom de faire les missions sont rares, voire introuvables.

Mais les cofo ne sont pas logées à la même enseigne. Il a été souligné un peu plus haut la grande atonie qui caractérise la cofocom de Balleyara. On peut souligner quelques aspects qui n'ont pas été évoqués précédemment. Sur les 121 villages administratifs que compte la commune, 10 seulement possèdent leur cofob. Une seule balise aurait été effectivement posée sur un couloir.

Vraiment au niveau de mes différentes missions, moi j'ai vu une borne. Peut être, ça doit être sur un couloir de passage. En tout cas, j'ai observé ça, c'est une seule borne. Je ne me suis pas intéressé, normalement je vais demander l'historique, quand est-ce que ça a été mis et dans quel cadre. (agent de l'environnement)

Le travail de la cofocom est plus ou moins partagé entre divers acteurs. Les villageois sont instruits par le chef de canton pour donner les alertes en cas des conflits ou de l'arrivée tant redoutée des éleveurs transhumants (les Oudah).

Les différents services techniques impliqués, chacun à son niveau, assurent une partie de la mission de la cofocom. Il s'agit de collecter des informations sur la gestion des ressources, sur les risques potentiels, sur la santé animale, sur le foncier, etc. Ils sont regroupés au sein d'un cadre formel de concertation, appelé SCAPRU (système de collecte d'informations), appuyé par les partenaires techniques et financiers pour observer et collecter des informations utiles à la prise des décisions à tous les niveaux concernés. Cet « observatoire » regroupe chaque fin de mois tous les acteurs de l'Etat local (chef de poste, chef de canton, maire, PTF, services techniques, forces de sécurité, etc.) pour faire le point de la situation générale, secteur par secteur.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

C'est un cadre concerté, il y a non seulement l'agent vétérinaire, l'agent de la santé, il y a aussi la gendarmerie, les FNIS, tout le monde. Vers le 24-25 du mois on fait appel à nous, chacun doit dire ce qu'il sait, ce qu'il a recueilli comme informations. Par exemple, moi dans ce mois, je dois dire le degré, l'indice de l'environnement, comment est le pâturage, les points d'eau, tout ça...A travers ça, on a vraiment des renseignements de toutes les activités sur la commune, par exemple sur le plan sécurité, le nombre de véhicules qui passent, le flux de transport, les conflits fonciers... (chef service environnement)

D'un autre côté, il apparaît clairement que la cofodep (de Filingué) fait véritablement ombrage à la cofocom. Le secrétaire permanent reconnaît humblement que les seules missions qu'il a eu à faire depuis sa nomination étaient des missions de la cofodep. Les responsables de celle-ci l'invitent de temps en temps à faire partie de leur mission.

La cofodep de Guidan Roumdji fonctionne assez bien. Grâce à l'appui de beaucoup de partenaires (Suisse (PASEL), SNV, Vision Mondiale, PERDAR, etc.) elle a mis en place tout le dispositif de règlement des conflits fonciers. Les chiffres sont éloquentes. Ainsi selon son secrétaire permanent, 13 couloirs relais sont balisés (sur 26), 14 aires de pâturage sont balisées (sur 32), 80 missions de contrôle sont effectuées en 7 ans (2001-2008). Ces missions ont permis de contrôler le respect de 56 aires de pâturage, de 60 couloirs villageois et 26 points d'eau.

Les cofo ne s'occupent pas des conflits graves, engendrant des coups et blessures ou meurtre. Cette dernière catégorie relève de la gendarmerie. Les Cofo travaillent sur plaintes pour les litiges ordinaires. Dès qu'il y a une plainte, la cofo prend une série de mesures et de dispositions pratiques, en mettant un branle tous les mécanismes prévus, tout le dispositif concerné.

Dès qu'une plainte est enregistrée au niveau de la cofo, nous prenons l'identité du déclarant, nous prenons aussi l'agent dans la localisation du problème, nous faisons des petites investigations auprès du plaignant ou bien du déclarant et maintenant nous informons le président de la cofo, la chefferie traditionnelle, la mairie de la commune du ressort. Après, on fait un programme pour aller visiter la zone pour voir si la cofo peut faire quelque chose. (s/p cofo)

Les chefs de cantons, acteurs principaux mais discrets

Les chefs de cantons sont des acteurs importants du monde rural. Avant la période coloniale, ils étaient déjà les seuls acteurs du domaine foncier. Ils étaient parfois les chefs de guerre. La sécurité des personnes et de leurs biens étaient de leur ressort. Et si leurs fonctions et leurs statuts ont connu une certaine évolution, il reste qu'ils sont toujours incontournables dans la gestion des conflits fonciers.

L'ordonnance n°93-028 dit que «le chef traditionnel dispose de pouvoir de conciliation des parties en matière coutumière, civile et commerciale. Il règle selon la coutume l'utilisation par les familles des terres de culture, des espaces pastoraux sur lesquels la communauté coutumière dont il a la charge possède des droits

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

coutumiers reconnus. Il dresse des procès verbaux de conciliation qui doivent être adressés à l'autorité administrative et à la juridiction compétente ». (Chef de canton)

Les chefs de cantons agissent à divers niveaux :

- au niveau des commissions foncières dont ils sont membres, ils participent à la sensibilisation, à la collecte d'argent pour les missions foraines des forces de sécurité, à la collecte d'informations, etc.
- à titre privé, ils réunissent leurs administrés, notamment les chefs de villages et de quartiers pour parler de la sécurité et des modalités traditionnelles de son règlement.

Les prestations des chefs de cantons dans le domaine de la sécurité sont cependant diverses. Ils n'agissent pas tous de la même façon, en utilisant les mêmes instruments ou les mêmes règles. Chacun y va de ses règles, de sa méthode de gestion des hommes. Car la plupart de chefs sont de nos jours instruits, anciens cadres de l'administration publique. Certains appliquent les recommandations du code rural sur la gestion des espaces fonciers, d'autres y associent des règles traditionnelles, d'autres encore appliquent un syncrétisme juridique combinant normes traditionnelles et normes modernes.

Nous réglons tous les conflits selon la réglementation (moderne) en vigueur et la loi islamique. Si deux personnes sont en litige sur un terrain, à défaut de témoin, nous faisons jurer sur le Coran par l'intermédiaire des oulémas. (Chef de canton)

Les chefs agissent par leurs *dogari* (cavaliers, garde prétorienne). Ils assurent la sécurité du chef au quotidien. Les chefs *dogari* possèdent des chevaux. Tous les *dogari* ont une tunique multicolore (cf. photo) et possèdent un sabre et une cravache. Le *dogari* fait tout.

Au moment des récoltes, les *dogari* travaillent beaucoup. Ils sont en permanence dans les champs, surtout la nuit, pour empêcher les éleveurs Oudah de mettre leurs animaux dans les champs. Les *dogari* veillent également sur tout ce qui trouble la tranquillité des villageois et même des marchés. Ils sont les oreilles et les yeux des chefs. Ils transmettent les convocations des chefs à ceux qui troublent l'ordre. Quand un malfrat trouble la quiétude des populations, le chef envoie ses *dogari* le chercher. De gré ou de force, ils le conduisent chez le chef. *Dogari du chef de canton de Guidan Roumdji*

En cas de vol de bétail, les *dogari* récupèrent les animaux volés et les conduisent chez leur chef qui en informe la gendarmerie. Ils raflent aussi les délinquants qui font les jeux de hasard (jeu de caoutchouc).

Formes officieuses dispersées, mais plus ou moins efficaces

Il existe heureusement quelques « îlots » de fonctionnement, quelques domaines où la sécurité est délivrée plus ou moins bien par des acteurs informels. Des domaines où, avec peu de moyens, ça marche pourtant. Ce sont des domaines où

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

des acteurs informels tels que les *yambanga* et les gardiens interviennent : sécurité des villes, des boutiques, des domiciles, des animaux, des marchés à bétail...

« Si tu perds une chaussure, tu vas la retrouver le lendemain »

Les *yambanga* réussissent souvent là où les forces de sécurité éprouvent des difficultés à s'imposer. Ces vigiles ont beaucoup d'atouts pratiques qui manquent naturellement aux forces de sécurité. Ils font partie intégrante de la population, ils connaissent tout le monde, ils connaissent les voleurs, les receleurs, les complices, les délinquants, leurs parents, ils savent qui est fils de qui, qui est délinquant. Mais surtout, ils passent facilement inaperçus là où les gendarmes et les FNIS sont repérables grâce à leur uniforme.

Comme la gendarmerie, ils ont leurs propres informateurs qui veillent et donnent l'information à la moindre suspicion. Dès qu'une personne est suspecte, soit qu'elle ait un comportement bizarre ou inhabituel, soit qu'elle campe à l'entrée de la ville où elle prépare son repas, ou qu'elle transporte des objets à une certaine heure de la nuit (ou de la journée) elle est aussitôt dénoncée comme suspecte. Dès qu'un groupe de jeunes, dont tout le monde sait qu'ils ne font pas de commerce, est aperçu avec des objets (tissus, chaussures, parfums...), ils sont aussitôt appréhendés par les *yambanga*. Ils sont toujours en alerte et traquent les voleurs en permanence, faisant de leur activité plus qu'un travail, une passion, une profession exécutée consciencieusement.

Un jour quelqu'un m'a informé que des jeunes vendaient des objets volés. Je les ai interpellés. Ils ont dit avoir volé les objets au Nigeria, alors qu'ils ont été vus la veille dans la ville. Il s'agit d'une bande de shadda (bazin), 4 paires de chaussures et 3 pantalons jean. Ils se sont mis à m'insulter. J'étais fâché, mais on nous a demandé de ne pas tabasser les voleurs. Je suis parti informer le chef de canton de la situation, car les enfants disent que personne ne peut confisquer les objets volés. Le chef m'a donné un dogari, nous avons conduit de force les voleurs à la cour du chef. Ils redisent la même chose. Moi j'ai regardé le chef, je me demandais : « comment il va faire ? » Il nous a demandé d'aller à la gendarmerie. Ils ont tenté de me corrompre avec 3.000 FCFA, j'ai refusé. Ils étaient déçus. J'ai expliqué la situation au chef de la gendarmerie. Après, leur père est venu me corrompre pour intervenir afin de relâcher les enfants. J'ai dit que ce n'est pas mon travail, mon travail c'est d'arrêter les voleurs. (ancien chef *yambanga*)

Au début, les *yambanga* faisaient la patrouille avec les forces de sécurité. Les moyens faisant défaut, ces derniers ont suspendu leur participation. La patrouille commence à partir de minuit. La ville est divisée en deux secteurs, contrôlé chacun par un groupe de 10 à 25 *yambanga*. Après chaque ratissage des secteurs, les deux équipes se retrouvent autour de leurs chefs respectifs dans un coin de la ville pour faire le point de la situation. Puis le ratissage recommence, ainsi de suite jusqu'au matin. Dès qu'une personne suspecte est appréhendée, elle est gardée dans une maison servant à la fois de siège, de magasin où ils déposent leur tenue et leurs outils de travail (flèches, couteaux, machettes, sifflets, lampes, gourdins,

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

sabres, cravaches, etc.) et de lieu de détention provisoire avant le transfert à la gendarmerie.

Le gardiennage : une reconversion aisée pour les anciens yambanga

Les gardiens des boutiques sont généralement d'anciens *yambanga* reconvertis dans l'activité de gardiennage et autres petits boulots (dockers, garçons de course, chauffeurs ponctuels) après la disparition des vigiles locaux. Certains gardiens appartiennent à des sociétés privées spécialisées (GED, SOBA, etc.). Ces derniers sont généralement mieux payés que leurs homologues recrutés sur le tas. Certains sont mêmes d'anciens voleurs, ou petits délinquants, « redressés » après un passage par la prison. Ils ont donc souvent l'avantage de connaître les milieux de la délinquance et les méthodes des voleurs. Ils savent par expérience que les voleurs des domiciles et les cambrioleurs des boutiques sont plus actifs entre 2h30 et 3h30 du matin. Et c'est le moment de la nuit où il faut être éveillé, en faisant des vas et viens devant la boutique (ou les boutiques) gardée, une lampe torche allumée entre les mains, un sifflet à portée des mains, pour dissuader toute agression. De temps en temps, le gardien fait la ronde puis se repose, et ainsi de suite jusqu'au matin.

Le travail d'un gardien commence en général à 18h, à la fermeture des boutiques, et prend fin le matin vers 8h, au plus tard. Mais la vigilance commence véritablement, un peu plus tardivement vers 23h. Le gardien armé de son gourdin, de ses flèches ou de sa machette, installe sa natte devant la boutique. Il reçoit là son repas, soit de sa famille, soit de son patron s'il est gardien d'un domicile privé. En théorie, un gardien ne dort pas, il reste éveillé jusqu'au matin, mais rares sont ceux qui réussissent cette prouesse. Certains de nos interlocuteurs ont ainsi souligné que leurs boutiques avaient été cambriolées pendant que leurs gardiens, censés les protéger, dormaient à leur devanture, ce qui laisse planer généralement des soupçons de complicité entre gardiens et voleurs.

Le gardien, comme le mot le dit, c'est garder, c'est tenter de conserver, tenter de protéger le domaine sur lequel on est placé. Parce que c'est des affaires qui sont là. En tant que gardien, nous savons les apparences auxquelles nous devons faire face : les suspects. Quelqu'un qui s'approche de vous surtout la nuit, quelqu'un qui tourne autour de vous, vous devrez faire attention à lui. C'est la sécurité de soi-même. La nuit, un gardien est comme un militaire. Là où c'est plus dangereux, nous n'avons pas les mêmes armes de défense. Un gardien peut être attaqué par plusieurs personnes, alors qu'il est seul. Il doit essayer de tenir avant de fuir, s'il ne peut plus. (gardien d'une boutique).

Un gardien peut avoir sous sa responsabilité un domicile privé, un magasin de stockage où plusieurs petits commerçants (tabliers), qui n'ont pas de magasins personnels, viennent déposer leurs marchandises jusqu'au matin, s'ils sont de la ville et travaillent chaque jour, ou jusqu'au marché hebdomadaire prochain, s'ils habitent loin et viennent seulement le jour du marché. Il peut également avoir la surveillance d'une ou plusieurs boutiques se trouvant dans le même secteur, ce qui lui permet d'arrondir un peu ses fins du mois, vu que le salaire d'un gardien de

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

boutique est très modique, et tourne généralement autour de 3.500 à 5.000 FCFA/mois/boutique. En outre, ils reçoivent des gratifications en nature (sacs de riz, sucre, huile...), des aides ponctuelles à l'occasion de divers événements : fêtes, baptêmes, décès. Mais l'amélioration des conditions de vie matérielles d'un gardien dépend surtout des variables contextuelles et/ou intrinsèques à son patron (son employeur) : sa générosité, son statut politique et économique, son envergure locale, son rang social...

Elhadji Mamane Issa, le député, c'est lui qui nous donne la tenue (uniforme de travail) ; il est le seul qui est capable de nous donner de l'argent à chaque fois, s'il vient. Actuellement il y a un yambanga (gardien) chez lui qui assure sa sécurité. Il assure la garde de sa maison. Il est payé entre 15.000 FCFA et 20.000 FCFA/mois. A part lui, on ne travaille pour personne dans cette ville. En plus de ce gardien, il y a un autre qui fait du gardiennage des boutiques chez Elhadji Adamou, vendeur des céréales. La radio communautaire est gardée par un ancien yambanga, l'hôpital également est gardé par un autre. (ancien chef yambanga reconverti dans le gardiennage)

Certains gardiens s'associent entre eux pour s'entraider, en formant une grande équipe dont les éléments se relaient au travail, ce qui permet de prendre des petites pauses pour revoir les domiciles respectifs. D'autres ont leurs propres « petits », leurs employés, qui les aident à mener leur travail, moyennant une petite rémunération.

Pour le gardiennage, un propriétaire des boutiques a l'habitude de me donner un sac de riz en entier. J'ai la garde de 26 boutiques. Je contrôle tout. Avant, j'avais trois employés qui m'aidaient à faire ce travail. Mais, par la suite, ils sont partis. Il ne me reste plus qu'un seul employé. » (gardien)

La délivrance du bien sécurité par les gardiens des marchés de bétail, clôturés avec l'appui de FICOD, semble bien structurée et réglementée comme une horloge. Les règles sont strictes, entre 20h et 7h du matin toutes les portes du parc sont fermées, rien n'y rentre et rien n'en sort. Les marchands de bétail sont contraints de les respecter, de s'y conformer pour la sécurité de leurs animaux. Le parc est ainsi ouvert au bétail la veille du marché, avant 20h. Les animaux destinés à la vente, une fois rentrés dans le parc n'en sortent plus avant l'ouverture du marché. Dans la journée, les gens peuvent sortir avec leur bétail s'ils estiment que le marché n'est pas bon, que les acheteurs ne font pas des prix intéressants. Une porte est alors ouverte par le gardien du marché qui contrôle la sortie des animaux invendus ou vendus. En principe, une porte ne s'ouvre pas la nuit, jamais un animal ne sort du parc la nuit, sauf évidemment quand il y a des complicités quelque part avec les voleurs.

Un comité de gestion (dont le gardien fait partie) renforce le travail du gardien. Il assure un contrôle sur le fonctionnement du parc, il encadre le gardien, il s'occupe de l'électrification du parc et de sa salubrité. Mais le gardien reste l'épicentre du dispositif central du parc. Il s'occupe de tout ce qui relève de la sécurité à l'intérieur du parc : il ne laisse pas sortir un suspect avec un animal avant de l'avoir identifié, il récupère les animaux perdus dans le parc ou qui errent, et

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

attend que les vrais propriétaires viennent les réclamer, moyennant une gratification, il éloigne les délinquants, les organisateurs des jeux de hasard (jeu de caoutchouc) du marché.

Dans le marché du bétail, je les empêche (organisateur du jeu de caoutchouc) de rentrer. J'ai cette autorisation, dès que je vois un suspect, je le signale. (gardien du marché de bétail)

Des éléments des FNIS veillent également sur le parc, le jour du marché. Ils arrêtent les malfrats ou les suspects et les soumettent à une fouille dans le local (une cellule exiguë) du gardien. Ces éléments ont une collaboration étroite avec le gardien et le comité de gestion du parc. Tous ces intervenants constituent le réseau d'acteurs de sécurité du parc.

Variantes entre les sites

Il faut rappeler que les sites étudiés ont des caractéristiques propres, qui renvoient à leurs histoires locales. Ces caractéristiques induisent une délivrance du bien public sécurité forcément différenciée. Dans un site, les *yambanga* sont encore plus ou moins fonctionnels, dans un autre, bien qu'indispensables, ils ne le sont plus depuis plusieurs années, dans le dernier enfin, ils avaient existé brièvement et ont disparu. Ces variantes tiennent sans doute à plusieurs choses, parmi lesquelles l'on peut retenir les acteurs locaux eux-mêmes, leur investissement personnel dans la délivrance de la sécurité, leurs traditions locales (ethniques, religieuses).

A Say, les personnes interrogées mettent en avant la réputation de ville sainte fondée par un illustre religieux (Say étant un des trois grands pôles islamiques du Niger, avec Agadez et Zinder), qui abrite l'université islamique créée par l'OCI, pour expliquer l'absence des *yambanga*. L'idée ici n'est pas que les *yambanga* seraient en contradiction avec l'Islam, cela veut dire plutôt que, dans les discours sur l'insécurité locale que tiennent les gens, les *yambanga* ne sont pas nécessaires, vu que la majorité de gens étant pieuse, profondément musulmane, la délinquance est fort relative, et limitée à des petits larcins facilement contrôlables. Grâce à l'islam, le lien social serait suffisant pour assurer la sécurité.

A Guidan Roumdji, ville d'origine hausa, les traditions locales sont marquées par les événements qui se déroulent dans les Etats hausa-peuls du nord Nigéria. Les *yambanga* ont été vus d'abord au Nigéria avant d'être importés dans les villes de la bande hausa Konni – Madawa – Maradi – Zinder - Diffa. L'on peut avancer l'hypothèse suivant laquelle les *yambanga* s'accommodent véritablement de la culture sociale et politique locale. Les *ntawri* (invincibles), qui constituent le fer de lance des *yambanga*, étaient autrefois des chasseurs hausa, et constituaient l'ossature du corps de sécurité des cours des rois, ou des chefs hausa. A Guidan Roumdji, leur existence n'est pas incompatible avec les traditions locales. Un autre élément explicatif est que la région de Maradi (dont Guidan Roumdji est un département) est généralement considérée comme le « poumon économique » du Niger, avec ses gros commerçants qui ont des tentacules dans les Etats hausa du Nigéria. Pour sécuriser ces fortunes, les forces de sécurité étant démotivées au

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

sortir de la conférence nationale (Lund, 2009), et n'ayant pas de moyens aujourd'hui, les commerçants ont besoin des *yambanga*, mieux adaptés au contexte, encadrés et soutenus matériellement.

Une autre variante tient au fait religieux. L'islam étant la religion dominante de tous les sites d'étude, Guidan Roumdji se singularise par l'émergence d'une secte religieuse, qui tire son inspiration d'une ville du Nord Nigeria où résiderait le Cheikh qui inspire son fondateur local. Très frondeuse, elle s'inscrit en permanence dans un défi aux autorités religieuses, politiques et administratives locales. Elle rejette l'administration moderne et toute activité qui ne soit pas régie par les préceptes de l'islam. Après chaque prière du vendredi, ses adeptes (femmes, enfants, hommes) traversent la ville à pas cadencés et en rang serré (à la manière des militaires), en scandant des cris de guerre ponctués des versets de Coran. Ils posent aux autorités locales un vrai problème de sécurité publique.

A Balleyara, ville cosmopolite mais à dominante socio ethnique bella, les *yambanga* ne sont pas les bienvenus, malgré la très forte demande de la sécurité dans la zone. Certains interlocuteurs ont une explication simple : les voleurs sont des fils du terroir, des enfants des commerçants eux-mêmes. Ces derniers, majoritairement bella, n'apprécient pas la sanction de la « danse du singe » qui les expose à travers leurs enfants à la risée publique. La sécurité est fortement éclatée, avec un système de gardiennage personnalisé. Depuis que les forces de l'ordre ne font plus des patrouilles urbaines ou foraines, la sécurité est devenue privée, individualisée : les commerçants recrutent des gardiens de boutiques et des FNIS pour les escortes. Ainsi la sécurité semble sortir du domaine public pour se privatiser, elle s'est « démonopolisée » et « démutualisée ». La privatisation de la sécurité est plus évidente, comme nous l'avons rapporté plus haut, à Guidan Roumdji et Balleyara qu'à Say, où elle n'est nulle part évoquée dans les entretiens avec nos interlocuteurs.

Par contre à Say, le braconnage pose un problème de sécurité aux autorités locales. Dans le secteur du parc, des braconniers venus des pays voisins chassent les gibiers protégés. D'autres braconniers partent également de Niamey ; ce sont, généralement, des petits fonctionnaires, et même des étudiants, pour qui la chasse de nuit est un jeu exotique, un plaisir, un pique-nique, plus qu'une vocation. Ces derniers prennent des pirogues (à moteur) de Niamey, traversent la zone de Say et chassent dans la zone du parc. Cette singularité tient à l'abondance du gibier (avec le voisinage du parc international du W) dans le département de Say.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

II. PERCEPTIONS DE LA DÉLIVRANCE DU BIEN PAR LES DIFFÉRENTS GROUPES STRATÉGIQUES

La qualité de délivrance du « bien » est diversement appréciée par les différents groupes stratégiques, en fonction de la position institutionnelle, sociale et économique locale des personnes interrogées. Certains pensent qu'elle est plus ou moins bonne, d'autres soulignent l'impact fort relatif de cette qualité en mettant en avant le peu d'implication des autorités, particulièrement des forces de l'ordre impliquées dans sa délivrance. Des éléments positifs et des éléments négatifs se dégagent.

Perceptions positives : « moi ce que j'ai vu, c'est un bon travail »

Globalement, la délivrance du bien par les *yambanga* est bien appréciée. Pour certains interlocuteurs, les *yambanga* ont l'avantage de connaître le milieu, de connaître les gens individuellement, pour d'autres ils sont simplement plus efficaces que la gendarmerie.

Avant la gendarmerie n'avait pas de voiture, nous étions leur voiture. Certains sont allés dire que nous travaillons plus que les gendarmes. Dès qu'il y a un voleur, nous allons immédiatement l'arrêter. (ancien *yambanga*)

Outre la qualité de la délivrance de la sécurité, l'accent est souvent mis sur le caractère bon marché du service rendu par les *yambanga*.

Moi ce que j'ai vu, c'est un bon travail, cela permet de protéger celui qui a peu de moyens, et même celui qui a des moyens, les riches. Là où le travail est mauvais, c'est que c'est souvent une question de vie ou de mort. Lorsque tu vois un voleur soit tu le tabasses soit il te tabasse, c'est là où c'est mauvais. Mais pour les propriétaires des biens, c'est une bonne chose, ce type de travail, bien que ces gens ne donnent rien. [...]. (commerçant)

Certains aspects positifs sont mis en avant pour souligner les avantages de la sécurité délivrée par les vigiles.

Une sécurité bon marché, avec peu de moyens : « moi, mon véhicule ce sont mes pieds »

C'est une *sécurité de proximité*, délivrée par des acteurs familiers, qui ne font peur à personne (contrairement aux forces de l'ordre). C'est aussi une sécurité à moindre coût, bon marché, avec peu de moyens. Par exemple, concernant les vols de bétail, le plus souvent les animaux sont rapidement retrouvés, récupérés et remis à leurs propriétaires.

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

On ne reçoit rien. C'est à peine que les gens cotisent. Nous faisons le porte-à-porte pour récupérer 25 FCFA auprès de chaque famille. C'est à peine qu'on rassemble 3.000 FCFA. Il y a des gens qui cotisent au tout début de notre activité, les fonctionnaires : enseignants, agents de santé, etc. Même les gendarmes s'occupent de nous ; il arrive qu'on récupère 20.000 à 30.000 FCFA. Lorsqu'on fait le porte-à-porte dans les services, un fonctionnaire peut nous donner 500 FCFA. D'autres nous disent qu'ils cotisent à la fin du mois. Mais par la suite, les fonctionnaires n'avaient pas de quoi payer à cause des arriérés des salaires ; au temps de Mahamane Ousmane, il n'y avait pas des salaires. Nous assurons la sécurité de la ville mais rien ne rentre dans la caisse, j'ai demandé d'arrêter le système de porte-à-porte pour aller vers le marché. Au marché, on nous donne 10 FCA, 25 FCA. Nous avons rassemblé une somme équivalente à 70.000 FCA. Nous nous sommes partagé la somme et après il n'y a plus eu des cotisations. Lorsqu'un yambanga a un baptême, Elhadji Gado (président) lui donne 5.000 FCFA et 2 à 5 kilos de riz. Il y a aussi Thomas, son secrétaire (du bureau yambanga), qui nous aide, entre 2.000 FCFA et 3.000 FCFA, en cas de baptême. » (ancien chef yambanga)

Une sécurité rapidement délivrée

Un élément positif de la sécurité délivrée par les *yambanga* renvoie au fait qu'ils sont rapidement mobilisables. Aussitôt alertés par un propriétaire du bétail volé, ils se mettent sur les traces du voleur (ou des voleurs), sans poser d'autre condition que le paiement de la moitié de leurs gratifications, tandis que la gendarmerie prend tout son temps, avant de faire ses enquêtes, quand elle les fait.

Un autre élément de cette disponibilité est que les *yambanga* sont affranchis des impératifs liés au temps. Quand ils sont sur les traces des voleurs, ils ne reviennent pas avant d'avoir atteint leur objectif. Ils travaillent jour et nuit. Selon eux, c'est une question « d'honneur », de « raison d'être » aussi.

Une sécurité plus ou moins bien appropriée par les villageois

A Balleyara, le dispositif mis en place pour la sécurisation des champs et des « espaces partagés » contre l'agression des éleveurs transhumants (Oudah) apparaît comme un élément important en ce qu'il intègre les acteurs communautaires (chefs de villages), à travers leur participation (2.500 FCFA/chef) aux mécanismes de financement des patrouilles foraines des forces de sécurité. Cette implication à la base induit une meilleure appropriation des mécanismes de sécurité, et conséquemment une meilleure délivrance de ce bien.

Perceptions négatives : de la dérive yambanga à l'inefficacité des forces de sécurité

Mais les *yambanga* sont aussi un enjeu où s'expriment beaucoup de contradictions et d'ambiguïtés locales. Bien que tout le monde s'accorde sur la qualité de leurs

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

prestations, ils ne font pas objet d'unanimité. Rejetés par certains pour diverses raisons (déjà évoquées), ils sont appréciés et fortement demandés par d'autres.

Une sécurité instrumentalisée par les yambanga

Les *yambanga* ont été conçus pour mettre fin à un problème ponctuel d'insécurité, pour sécuriser les affaires de gros commerçants et permettre la quiétude des populations urbaines, le temps pour les forces de sécurité, affaiblies et démoralisées, de retrouver leur sérénité d'antan. Mais ils se sont incrustés dans le contexte local, en prenant de l'importance, en méprisant leurs collaborateurs (y compris les gendarmes et les chefs traditionnels) et en outrepassant leurs prérogatives. On se souvient que sous le défunt président Ibrahim Baré Maïnassara, ils terrorisaient les chefs de villages qui ne payaient pas leurs impôts à temps. Les phrases « *le chef de canton m'a supplié* », « *le commandant de brigade m'a supplié* » reviennent beaucoup dans les propos des *yambanga*. Ils dénotent une certaine surestimation de soi qui va conduire les *yambanga* à beaucoup d'excès, mal perçus par la population.

J'ai dit au CB (commandant de brigade) que cela fait 12 ans qu'il est là et qu'on collabore ensemble, j'ai fait arrêter plusieurs voleurs, je n'ai jamais été accusé de quoi que ce soit, je n'ai jamais relâché un voleur et aucun voleur ne m'a tabassé, donc Dieu merci. C'est parce que ton fils (il s'adresse à un commerçant qui l'accuse de corruption) a volé et que je vous ai arrêtés avec des faux billets, voilà pourquoi tu es contre moi. Est-ce que j'ai une fois cherché ta femme ? Est-ce que j'ai cherché la femme de ton ami ? Il a répondu non. Mais pourquoi toutes ces accusations ? J'étais fâché. Mais le CB m'a supplié et j'ai accepté. (ancien chef *yambanga*)

Une sécurité désavouée par certains acteurs

Les dérives constatées dans la délivrance du bien sécurité par les *yambanga* ont engendré des conflits interminables entre ces derniers et certains acteurs locaux. Outre l'aspect dévalorisant et humiliant de la « danse du singe », pour les *yambanga*, la raison du conflit réside dans le refus des gens d'entendre des accusations portées contre leurs enfants par les *yambanga*.

Ce sont les enfants des gens qui volent et qui boivent. Voilà ce qui est à la base de notre mésentente avec la population. C'est ainsi qu'on m'a accusé de tous les maux. Si j'arrête un voleur, je l'amène à la gendarmerie au lieu de passer par le chef de quartier ou le chef de canton. (ancien *yambanga*)

Certains acteurs soulignent la corruption à la quelle se livrent les *yambanga*. Certains n'hésitent pas à faire des arrangements avec des voleurs (ou leurs parents), à prendre de l'argent avec les délinquants moyennant leur libération. Les critiques de cette dérive soulignent le risque d'insécurité que constitue le fait de relâcher si rapidement certains voleurs récidivistes en raison de la corruption.

Une sécurité insuffisamment délivrée par les forces de sécurité

Même si les forces de l'ordre sont généralement perçues comme les acteurs clés de la sécurité, elles apparaissent de plus en plus comme absentes. Elles font rarement des patrouilles urbaines. Elles semblent s'inscrire dans une posture d'indifférence vis-à-vis de la population, dont elles ne prennent pas en charge les doléances.

La gendarmerie ne fait pas son travail. Parce qu'à chaque fois, nous portons plainte, rien ne se fait. Ils nous disent de ne pas taper les voleurs, mais ils ne font rien pour nous débarrasser des voleurs. Ils nous disent d'arrêter les voleurs, mais est-ce qu'on peut arrêter un voleur armé avec des mains vides ? Ils ne font pas de patrouille. (commerçant)

Même les juges ne sont pas à l'abri des critiques, leur délivrance de la sécurité étant jugée défaillante. La justice serait ainsi corrompue, les juges et les voleurs entretenant une certaine complicité.

Il y a une complicité, y compris chez les juges. Parce que quand on amène un voleur, ils vont dire « montrez nous ce qu'il a volé », alors que les voleurs se font passer les objets volés pour les faire disparaître. (chef de quartier)

Une sécurité « au plus offrant »

Les données recueillies mettent en évidence une tendance de plus en plus forte à la prise en charge financière de la sécurité par les populations. Si cette démarche n'est pas totalement négative, en ce qu'elle traduit l'appropriation de la sécurité par les populations locales, elle comporte des risques d'affaiblissement d'un Etat qui se trouve ainsi dans la posture de renoncer à sa prérogative régaliennne par excellence au profit d'initiatives privées. Il est ainsi significatif d'observer que ce que l'Etat n'a pas transféré officiellement aux communes est en train l'être en pratique, par le biais du carburant que la mairie donne aux forces de sécurité pour faire les patrouilles, par le biais de l'argent que les chefs de villages collectent auprès de leurs administrés pour les forces de sécurité, par l'argent que les commerçants donnent aux forces de sécurité pour escorter leurs marchandises... Autant dire que, dans les villages, la sécurité s'achète. Que ce soit les *yambanga*, les gardiens, ou les forces de sécurité qui font la patrouille, le paysan ou l'éleveur *lambda* doit investir. Il doit donner l'argent du café, du thé ou du linceul.

De ce fait, il est évident que cette sécurité n'est pas à la portée de tous. Certains se payent des gardiens, d'autres ne peuvent pas et leurs boutiques sont régulièrement exposées au cambriolage. Que ce soit dans la brousse ou dans les villages, les pauvres sont ainsi dans l'incapacité de se procurer de la sécurité, si les autorités ne s'impliquent pas dans la délivrance de ce bien public. Certes les voleurs ne font pas de différence entre les boutiques des pauvres et les boutiques des riches, car « *la nuit, tous les chats sont gris* ». Mais il est plausible, voire naturel, que les pauvres qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un gardien soient plus exposés au cambriolage, et donc des victimes bien indiquées que les autres.

III. QUELQUES VARIABLES SYNTHÉTIQUES ET COMPARATIVES

Les règles et les normes régissant la délivrance locale du bien public

Evidemment, la délivrance du bien sécurité repose sur des normes. Certaines sont locales. D'autres sont importées. Elles ne remplacent pas celles qui existent déjà localement, elles s'empilent dans une dynamique dialectique, tantôt les unes, tantôt les autres, ou même les deux à la fois, en fonction du contexte, des situations ou de la préférence des bénéficiaires auxquelles elles sont appliquées.

Elles sont sans doute nombreuses. Sans être exhaustif, nous avons retenu sept normes, qui régissent la délivrance du bien sécurité sur l'ensemble des sites et pour l'ensemble de ses composantes :

La coutume de la danse du singe. Cette norme a été décrite ci-dessus. Elle est centrale dans le dispositif *yambanga*. Elle en conditionne l'efficacité. Si elle n'est pas massivement acceptée par tous, les leaders et les adeptes des *yambanga* pensent que cette pratique a un double avantage : elle règle le problème des vols par l'humiliation publique du voleur et elle lui évite en même temps la prison, puisque dans son esprit, cette norme se présente comme une sanction tacitement négociée avec les acteurs locaux de la sécurité, plus ou moins permise, acceptée. Mais en général, la gendarmerie est contre cette sanction populaire, qui donne souvent lieu à la bastonnade des voleurs.

Payer pour mobiliser les forces de sécurité. Cette norme pratique est stabilisée. Aujourd'hui, dans les villages nigériens, aucun villageois n'est contre le fait de donner l'argent du carburant, du café, du thé, des cigarettes, et même de la viande (un mouton ou un cabri comme cadeau pour service rendu), à un élément des forces de sécurité qui lui résoud un problème ponctuel de sécurité. Les forces de sécurité sont de fait réquisitionnées (*irufar*) par des particuliers. Ces derniers ont plus ou moins bien intégré cette règle dans leur approche des forces de sécurité. En somme, chacun peut réquisitionner la gendarmerie ou les FNIS, pourvu qu'il mette la main à la poche.

Différer le recours à la législation moderne. Les normes ci-dessus ne remplacent pas les normes officielles, elles les complètent, elles en suppléent les faiblesses. Surtout, elles visent à éviter le recours systématique à la législation moderne (loi, droit, justice). Quel que soit le domaine considéré, la *législation moderne* n'intervient que là où les normes locales ne sont pas fonctionnelles. La gendarmerie confie des problèmes d'adultère ou de conflits de champs à la chefferie. Cela lui permet en même temps de se désengorger, de ne pas s'encombrer de problèmes de tous ordres, alors que des solutions

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

locales, coutumières, existent. Un chef de canton, s'il estime qu'un problème mérite un traitement judiciaire, oriente les parties en conflit vers les tribunaux de justice.

La loi coranique. La loi coranique en matière civile, à ne pas confondre avec la *sha'ria* qui inclut aussi le pénal et n'est pas appliquée au Niger (elle l'est au Nigéria voisin), a toujours régi les rapports sociaux dans la majorité des villages nigériens. Elle est acceptée par tous. Elle est stabilisée. C'est le *malam* (marabout) du coin qui règle les conflits entre femme et mari, entre voleur et victime, entre paysan et éleveur ; il fait jurer sur le Coran, quand c'est nécessaire, pour démêler un problème. Il arrive souvent que la gendarmerie elle-même accepte de se conformer à une décision rendue par l'imam.

Et puis, nous avons demandé à la gendarmerie, puisqu'on a mis le Coran, de laisser partir le voleur. (yambanganga)

Le code rural. Théoriquement, les règles qui régissent les conflits fonciers sont basées sur le document du code rural. Ce document en effet, énumère une série de règles auxquelles les acteurs intervenant dans les conflits fonciers (cofo, chefs traditionnels) doivent se conformer. Il retrace les prérogatives des chefs dans le domaine foncier.

Le droit coutumier tel qu'interprété par la chefferie. Avant l'avènement de l'Etat moderne, le foncier était géré selon les coutumes, avec des rôles variables de régulation accordés aux chefs pré-coloniaux. Ce droit a évolué avec la colonisation et la création de la chefferie administrative, et a incorporé divers éléments du droit moderne nigérien. Mais, dans les trois terrains étudiés, les chefs restent au cœur des dispositifs sur les conflits fonciers, et sur la sécurité en général. Ils rendent des décisions et rédigent des P-V qu'ils adressent aux préfets ou au chef de poste (pour le cas de Balleyara) ou à la justice. Quand des dégâts sont commis dans le champ d'un paysan, le chef de village ou le chef de canton saisi applique une pénalité à l'éleveur dont les animaux sont fautifs. Cette pénalité est aussi ancienne que les conflits agriculteurs/éleveurs. Elle traduit une certaine stabilité formelle du droit coutumier, malgré toutes les évolutions intervenues ici où là.

L'interventionnisme. Ce mécanisme de régulation des conflits locaux est en train de s'instituer partout comme une norme pratique plus ou moins stabilisée. Presque tous en parlent comme d'un mécanisme qui marche, qui permet de régler des situations difficiles, de mettre fin à une arrestation jugée sans issue. Evidemment c'est une norme jugée négative par les éléments des forces de sécurité, qui dénoncent l'intervention d'acteurs locaux puissants dans leur domaine de sécurité. La justice, également, fait toujours les frais de l'interventionnisme.

Bien sécurité et redevabilités : entre méconnaissance et mauvaise foi des acteurs

Le concept de redevabilité (*accountability*) est généralement défini dans un sens très restreint où il renvoie à un compte rendu de l'utilisation des fonds alloués, et à la claire définition des règles de *gouvernance*¹¹ de ces fonds. Dans le présent rapport, le concept de redevabilité est pris dans tous ses sens (large et strict), et s'entend de tout ce qui est compte rendu, verbal ou écrit, quel que soit le domaine considéré. En effet, toute gestion d'un bien commun a une dimension de redevabilité, liée aux conditions de délivrance du bien. Mais la redevabilité est généralement structurée par une certaine forme d'ambiguïté et de malentendu. Ceux qui doivent rendre des comptes ne le font pas souvent, ou le font à moitié et de façon légère, ou encore le font en contournant certaines étapes. D'autres affichent une certaine méconnaissance des règles de la redevabilité.

L'expression de la redevabilité s'effectue suivant un processus en chaîne, se transmettant d'un niveau à un autre. Il s'agit d'une redevabilité verticale. Théoriquement, tous les pouvoirs locaux, tous les services étatiques sont redevables devant le préfet (dans le département) ou le chef de poste (dans le poste administratif) et devant leur institution d'appartenance (haut commandement, ministères...). Administrativement, c'est le secrétaire général de la préfecture qui sert d'interface dans le cycle de transmission. Il reçoit les PV. Mais ce n'est pas toujours le cas. Les conflits de pouvoir locaux et la mauvaise foi des acteurs biaisent le processus de transmission de la redevabilité. Dans un de nos sites d'études, le seul compte rendu que le SG reçoit de la gendarmerie chaque matin est un « *RAS : rien à signaler* » verbal, en lieu et place d'un procès-verbal écrit. Or, il constate qu'au même moment, le préfet reçoit les visites, et peut-être directement des comptes rendus du commandant de brigade de gendarmerie.

En réalité chaque matin, le CB de la gendarmerie doit rendre compte au SG de la préfecture. Comme ici ce n'est pas le SG qui rend compte au gouvernorat, moi j'ai trouvé que chaque fois quand il vient il dit : « *RAS (rien à signaler)* ». Moi quand j'étais à K., chaque matin, le gendarme me rend compte et moi je rends compte au SG du gouvernorat, lequel rend à son tour compte au SG du ministère de l'Intérieur, ainsi de suite, pour savoir ce qui s'est passé de la nuit à la journée. J'ai voulu ici interpellier le CB, mais comme je ne jouis pas de mes attributions, je me suis tu et j'ai regardé faire et j'ai entendu dire « *RA* »S. (SG de préfecture)

D'un autre côté, les maires semblent être dans une relation ambiguë avec la gendarmerie. Se prévalant des appuis ponctuels en carburant, en frais de café ou de cigarettes et en frais de réparation sur le véhicule de la gendarmerie, les maires se plaignent qu'ils ne reçoivent pas des comptes rendus de mission de la part des forces de sécurité. En réalité, il n'est dit nulle part que la gendarmerie doit rendre compte à la mairie. Mais les maires se fondent sur un principe de bon sens : « *la*

¹¹ Pour une meilleure explicitation théorique de ces concepts, voir Olivier de Sardan, 2009

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

redevabilité envers celui qui donne son argent ». Toutefois, il faut dire que le plus souvent des comptes rendus sont faits de façon informelle, à l'occasion de causeries informelles ou de rencontres fortuites. Et que tout est question des variables personnelles intrinsèques aux acteurs locaux : disponibilité, générosité, leadership local, avoir de « l'entregent » (Vuarin, 1994).

Les communes, elles-mêmes, rendent très rarement des comptes. Elles le font généralement envers les projets et les partenaires techniques et financiers (PTF), parce que ceux-ci en font une exigence. Il faut dire que les communes sont rarement fonctionnelles. Certaines sont gérées à la manière des ONG nationales¹², c'est-à-dire qu'elles n'existeraient que dans le sac de leur maire. Le mécanisme officiel de la redevabilité est souvent en panne. Certes des conseils municipaux se tiennent, certes des électeurs se sont investis dans l'élection du maire, mais en général, les conseils municipaux donnent lieu à des joutes verbales, à des conflits et à des suspicions, parce que les comptes sont mal ou pas du tout rendus. Beaucoup d'études du LASDEL ont mis en évidence ces aspects. Quant à la redevabilité envers les électeurs, elle tombe sous le coup de la professionnalisation du politicien, telle que l'a décrite Claude Meillassoux¹³ :

Le politicien professionnel connaît les moyens de séduire l'électorat populaire puis, une fois élu, de se ranger parmi les médiateurs des intérêts de la classe dirigeante. Il n'est pas, dans ces conditions, le mandataire de ses électeurs : il se fait élire moins sur un programme que sur la confiance qu'inspire sa personnalité. (Meillassoux, 1998 :)

En général, les élus sont plutôt redevables à leurs partis politiques ou même simplement à un super leader politique local à qu'ils doivent leur ascension politique.

En somme, l'enquête de terrain a mis en évidence un dysfonctionnement dans le processus de redevabilité. Celle-ci est plus ou moins lâche, plus ou moins virtuelle. Les chefs de cantons rendent rarement sinon jamais des comptes à leurs administrés, ils rendent un peu de comptes aux autorités locales, mais cela n'est pas systématique. La redevabilité dépend quelquefois de la nature des rapports qu'entretiennent les acteurs ou les pouvoirs locaux impliqués dans la sécurité.

¹² A propos des ONG locales, Lavigne Delville & Abdelkader (2009 :43) rapportent la critique acerbe d'un interlocuteur : beaucoup d'ONG « *n'existeraient que dans le sac de leur propriétaire* ».

¹³ Meillassoux, in Schlemmer, 1998, Karthala.

IV. MODALITÉS DE LA COOPÉRATION ENTRE ACTEURS POUR LA DÉLIVRANCE DU BIEN PUBLIC

Malgré la diversité d'acteurs de la sécurité et l'éclatement des formes de sa délivrance, il y a des formes de collaborations entre acteurs ou institutions en charge de la sécurité.

« Avant la gendarmerie n'avait pas de voiture, nous étions leur voiture »

La coopération entre les *yambanga* et la gendarmerie connaît certainement des hauts et des bas, les gendarmes n'acceptant pas que les *yambanga* rendent eux-même la justice en bastonnant les délinquants ou en les libérant après les avoir humiliés ou sanctionnés par le Coran, mais globalement, elle est structurée et fonctionne bien. Dans un contexte caractérisé, selon les forces de sécurité, par l'absence de collaboration de la population qui ne dénonce pas les malfrats recherchés, les gendarmes tiennent une carte maîtresse : les *yambanga* sont des supplétifs importants, qui les épaulent et les informent. Ils font les missions délicates de repérage ou la traque de voleurs. Certains inscrivent cette coopération sous le signe de l'intimité quasi filiale :

Avant, la gendarmerie n'avait pas de voiture, nous étions leur voiture. La gendarmerie est comme une mère pour nous. (ancien chef *yambanga*)

Mais jamais les *yambanga* ne font partie des patrouilles foraines mixtes (gendarmerie – FNIS). Leur participation aux patrouilles se limite aux centres urbains, aux patrouilles urbaines. Cette coopération repose cependant sur une forme de négociation : les éléments des forces de sécurité apprennent des techniques de camouflage et des stratégies d'intervention aux *yambanga* en échange d'une continuation du travail par ces derniers.

Nous travaillons en équipe, en quadrillant les quartiers, avec les éléments des forces de défense et de sécurité. Ils nous apprennent comment se camoufler, comment intervenir face à un suspect. Nous travaillons avec nos bâtons. Plus tard, on nous a demandé de poursuivre la patrouille sans les éléments des forces de sécurité. (chef *yambanga*)

Certains interlocuteurs soulignent l'absence de coopération et de coordination entre la gendarmerie et certains préfets. Dans les villages nigériens, les gendarmes sont habitués à des petits cadeaux, à des dons, à l'argent du café de la part des acteurs locaux importants. Un préfet qui ne fait pas preuve de générosité, qui ne donne pas de temps en temps ces gratifications, est ainsi considéré comme non coopératif, comme un mauvais responsable. En général, ce manque « d'ouverture », de disponibilité généreuse peut influencer sur les rapports entre un

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

préfet et ses subordonnés, entre un maire et ses conseillers ; ceci biaise généralement la redevabilité, entrave les comptes rendus, etc.

Je vous dis carrément la vérité, moi de tout temps, ils (gendarmes) passent par moi, je vous dis, ils sont tout le temps mécontents, le CB va vous dire que lui là, il ne fait pas son travail, il ne les associe pas dans leur boulot. (SG préfecture)

Des formes de coopération existent également sur le plan extérieur, entre les forces de sécurité du Niger et celles de ses voisins, en particulier le Nigéria. Les forces de sécurité des deux pays échangent des informations sur les malfrats qui agissent dans un pays et se retirent dans un autre. Mais à la frontière avec le Burkina (département de Say), cette coopération ne semble pas assez solide. Un évènement banal avait un moment failli dégénérer entre les forces de sécurité des deux pays. Un agent des douanes armé d'un G3 est parti se ravitailler sur un marché burkinabé, dans un village sur la frontière. Il a été interpellé par la gendarmerie de ce pays, qui l'a gardé prisonnier pendant plusieurs semaines. Il a fallu une intervention au plus haut niveau de l'Etat pour obtenir sa libération.

Les acteurs magico-religieux (*zimma* - féticheurs -, devins et marabouts) entretiennent une coopération avec tous les acteurs, avec tout le monde. Leur statut social et mystique (pouvoir de construction et de déconstruction des fortunes, pouvoirs de protection), les amène à travailler à la fois pour les voleurs et pour ceux qui traquent les voleurs (forces de sécurité, *yambanga*, gardiens). Ils confectionnent des charmes et des amulettes, donnent à boire des décoctions ou l'eau des tablettes sur lesquelles ont été écrits des versets du Coran, font de la géomancie ou de la divination pour savoir si une opération de vol sera fructueuse ou si un objet volé sera retrouvé.

Dysfonctionnement de la coopération entre certains acteurs

Les relations entre acteurs délivreurs du bien sécurité sont parfois difficiles. Entre un maire et un chef de canton, les relations sont souvent empreintes de méfiance, de rivalité et d'antipathie réciproque. En général, quand un maire n'est pas membre de la famille du chef ou quand il n'a pas été mis en avant par le chef, la coopération devient difficile. Le chef traite alors essentiellement avec le préfet ou le chef de poste. Le chef ne rend pas des comptes au maire. Il l'ignore pour ainsi dire. Dans un de nos sites, le chef de canton ne traite jamais des questions de sécurité directement avec le maire, parce que ce dernier a été élu à l'issue d'une fronde suivie de la destitution de l'ancien maire qui n'était autre que le propre neveu du chef.

Entre gendarmerie et FNIS, il n'y a pas toujours de collaboration franche. Les gendarmes sont maîtres du jeu, ils disposent du véhicule, ils programment les missions foraines quand ils veulent, ils disent le nombre d'éléments des FNIS (2 à 3) dont ils ont besoin pour les patrouilles mixtes. Un responsable des FNIS s'est plaint de l'absence de coordination du dispositif de sécurité et de coopération pour certaines missions. Quand les gendarmes vont en opération, suite à un conflit lié aux dégâts champêtres, ils n'en informent pas toujours les éléments des FNIS.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

Quelquefois, la gendarmerie n'associe pas les FNIS pour certaines missions, comme par exemple, les dégâts champêtres. Or, normalement, c'est à nous de s'occuper des dégâts champêtres. (chef d'un peloton des FNIS)

Pour renforcer leur assise et mériter les faveurs, et surtout la protection de la gendarmerie dans des situations difficiles comme les accusations de complicité avec les voleurs, ou les accusations de corruption, les *yambanga* ne traitent pas avec la chefferie à laquelle ils sont pourtant historiquement et institutionnellement liés, ils la contournent. Les rares occasions où ils voient le chef, c'est quand il y a une réunion chez ce dernier ou quand le chef lui-même réquisitionne les *yambanga* pour suivre les traces des voleurs. En général, le chef se contente des services de ses *dogari*

Si tu nous vois chez le chef de canton c'est en cas de meeting ou de rencontre, nous y partons pour montrer notre présence. (ancien chef *yambanga*)

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

V. RÔLE DES DIFFÉRENTS MODES LOCAUX DE GOUVERNANCE DANS LA DÉLIVRANCE DU BIEN PUBLIC

Une délivrance en dents de scie

Le contournement des chefs par les *yambanga* rappelle l'évolution de la fonction de chef dans l'histoire politique du Niger, son affaiblissement sur nombre d'aspects de la vie sociale, politique et économique locale.

Malgré tout, le pouvoir chefferial demeure encore un acteur de la sécurité. Les chefs gèrent les conflits et litiges relatifs au secteur foncier, aux divorces, à l'adultère. Ils dirigent les réunions constitutives des *yambanga*, ils sont membres des cofo, les autorités les consultent, les écoutent et les associent souvent sur des questions de sécurité. Nous avons vu ci-dessus comment ce sont les chefs de villages qui collectent de l'argent pour les forces de sécurité chargées d'encadrer la transhumance des éleveurs Oudah.

Les chefs n'ont cependant pas tous le même degré d'implication. Dans les sites investigués, certains sont plus effectivement impliqués dans la délivrance du bien sécurité que d'autres. Le chef de canton de Say a une approche beaucoup plus structurée et plus formelle que ses homologues des autres sites. Il réunit régulièrement ses chefs de quartiers, les chefs de villages et les *rugga* (chefs peuls) pour examiner la situation de la sécurité dans son entité administrative. Un P-V est dressé et transmis au préfet pour l'informer des activités de la chefferie. Face à un problème de sécurité, il applique le code rural ou la loi islamique, selon la nature de ce problème. Si le problème requiert une décision de justice, il établit un P-V et le transmet au juge.

Pour assurer la sécurité de temps en temps, le chef de canton réunit toute la population, c'est-à-dire les chefs de villages, les chefs de quartiers et les *rugga*. On débat de toutes les recommandations qui traitent du bien être de la population, qu'il s'agisse du conflit politique, conflit entre deux villages, conflit agriculteurs/éleveurs, on attire l'attention des uns et des autres afin de préserver la paix et la sécurité. (chef de quartier)

Cette implication plus formelle et effective s'explique par l'expérience personnelle particulièrement longue (autour de 30 ans) et chargée de ce chef dans le domaine de la sécurité nationale.

A partir de 1966, j'ai été incorporé dans l'armée nigérienne, j'ai effectué ma durée légale jusqu'en 1968. Après ma durée légale, je suis retourné à la fonction publique pendant 2 ans, de 1968 à 1970. Après cela, j'ai fait un concours pour entrer à la police nationale, en mars 1970, comme gardien de la paix. A partir de mars 1970, je suis resté à la police. J'ai fait carrière à partir de gardien de la paix jusqu'à commissaire de police. J'étais resté principalement officier de police d'abord de

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

1981 à 1986 et commissaire de police de 1987 à 2000, année de ma retraite. J'ai eu à occuper principalement de 1981 à 1986 les fonctions de commandant du corps urbain et de la circulation, le corps en tenue. De 1987, à mon retour de stage en tant que commissaire de police, j'étais à la tête du commissariat central, puis du commissariat d'Agadez. De là, j'étais affecté à la Présidence de la République, sous Ali Seybou, en tant que chef de la sécurité du Président de la République. Après les élections de 1993, j'étais revenu à la police pour occuper d'autres fonctions de directeur au niveau de la direction générale de la police nationale. Puis, j'ai été conseiller en sécurité du 1^{er} ministre. J'ai occupé des fonctions de sécurité aussi bien au niveau de la présidence qu'au niveau de la primature jusqu'en 2000, année de ma retraite, soit 30 ans de carrière dans la police. (Amadou Issa Cissé, chef de canton de Say)

Les *zimma* font des cérémonies rituelles de possession (*bori*) au cours desquelles ils demandent aux génies d'être cléments et de faire tomber tous leurs bienfaits sur la région. Ils ont toujours un chef suprême, c'est lui qui représente ses collègues auprès des autorités locales. Le chef suprême travaille avec les autorités. Il assiste à toutes les réunions qui se tiennent à la mairie, au palais du chef ou à la préfecture. Il est ainsi informé de tout (ou presque) ce qui se passe dans la commune et en fait un compte rendu aux membres de leur association. Le président des *zimma* surveille les activités magico-mystiques de ses congénères. Il s'occupe des *zimma* étrangers qui viennent dans la ville afin d'exercer leur métier. Il doit être au courant de leurs activités, s'ils font des mauvaises choses (comme travailler pour des criminels, prétendre avoir le médicament à tout, ensorceler les femmes d'autrui), le président des *zimma* en informe le chef de canton et le maire pour que ces deux autorités prennent de dispositions. En cas de vol, les *zimma* sont consultés ; ils font alors appel aux génies, généralement le maître de la foudre. Ils demandent à ce maître d'agir contre le suspect, en faisant des sacrifices d'un coq blanc ou d'un coq rouge. Après ce rituel magique, les voleurs se dévoilent généralement et rendent les objets volés.

Les projets et les ONG appuient les communautés dans la délivrance du bien, en leur donnant les moyens financiers et le renforcement des capacités nécessaires à l'accomplissement de leurs activités. Certains projets apportent un appui en plusieurs directions. Ils interviennent au niveau des cofocom, des services de l'environnement et des mairies pour les aider à délivrer plus efficacement le bien. Des projets ont donné des fonds pour la mise en place des balises aux couloirs de passage, ils ont soutenu les initiatives locales de sécurisation.

Une délivrance avec des résultats mitigés

Les communes se cachent généralement derrière le prétexte du manque des fonds, du manque des moyens. Les recettes fiscales sont toujours médiocres voire insuffisantes, les impôts faiblement prélevés et les budgets plus virtuels que réels.

Leur intervention dans le domaine de la sécurité est relative, beaucoup plus dépendante des variables intrinsèques au maire qu'institutionnelle. Concrètement, les maires semblent s'accommoder de l'idée que la sécurité est une prérogative des

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

autorités de l'Etat local (chef de poste, préfet). Certes dans les budgets des communes, il existe toujours la rubrique sécurité, mais les forces de sécurité ne connaissent pas comment tout cela fonctionne, elles ne savent pas où tombent les fonds budgétisés. Depuis quelques années, les communes semblent sortir de la confusion et de l'engouement qui ont accompagné les premières années de la décentralisation, où les communes finançaient régulièrement les activités des forces de sécurité.

Aujourd'hui, les interventions des communes sont limitées à des actions ponctuelles, elles agissent sur des événements précis, ponctuels, en donnant du carburant aux forces de sécurité. Elles n'ont pas d'activités planifiées dans le domaine de la sécurité. Mais dès qu'un problème de sécurité se pose, elles donnent les moyens aux forces de l'ordre pour trouver une solution. Elles aident les *yambanga* à s'organiser, en participant aux réunions chez les chefs, en donnant une cotisation symbolique, toujours offerte à titre privé par le maire ; elles encadrent, en donnant des conseils utiles, elles donnent quelquefois le local qui servirait de siège...Les communes participent aux réunions sur la sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur. Elles appuient les acteurs impliqués dans la délivrance du bien. Elles incitent à l'organisation des patrouilles urbaines ou foraines.

Les autorités de l'Etat local sont des acteurs institutionnels de la sécurité. Elles font des réquisitions des éléments des forces de sécurité et des moyens nécessaires pour délivrer la sécurité dans un endroit où cela se fait sentir. Elles prennent les décisions en ce domaine, elles coordonnent les actions des acteurs impliqués, elles supervisent les actions, elles mobilisent les acteurs...

Mais, souvent, l'Etat local est victime de graves dysfonctionnements dans le domaine de la sécurité. Les préfets ne veulent jamais sortir les moyens (argent), ils en demandent aux communes ou aux projets. La sécurité fait souvent les frais d'une confusion des rôles entre les autorités en présence. Chaque pouvoir local semble rejeter la délivrance du bien sur l'autre. Les acteurs semblent être dans un jeu de ping-pong. En pratique, les préfets et les chefs de poste sont jaloux de leurs prérogatives dans le domaine de la sécurité. Ils le rappellent à chaque occasion, mais en fait ce sont des prérogatives plus théoriques que pratiques. Dans un contexte où la « méconnaissance des attributions » semble être la règle, même la sécurité personnelle d'un préfet tombe sous le coup de graves défaillances. Souvent démotivés et non véritablement encadrés, les éléments des FNIS censés garder les locaux abritant les bureaux d'une préfecture préfèrent souvent vaquer à leurs propres activités.

Moi, par exemple, j'ai vu des choses qui se passent, et je vous prends à témoin ce soir là revenez vers 20h, non 20h c'est encore trop tôt, venez à 23h, là à la préfecture, normalement il y a un garde qui doit être de permanence, mais vous allez revenir, vous allez trouver le bureau, vous ne trouverez personne. Depuis que je suis là, je suis en train de voir cette situation ; c'est dangereux. (SG de préfecture)

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

CONCLUSION

La sécurité est un bien public autant que l'eau, l'éducation, la santé, etc. Sa délivrance relève en théorie du monopole de l'Etat. Dans la foulée de la décentralisation au Niger, l'Etat central a opéré une dévolution de certaines compétences aux communes. Il faut cependant remarquer que ce transfert n'a nullement concerné le domaine de la sécurité. Le partage de l'exercice de la sécurité n'a pas été envisagé. Les gouverneurs, les préfets, les chefs de poste sont restés les responsables institutionnels de la délivrance de la sécurité, qui doit être concrètement assurée par la gendarmerie et les FNIS..

Mais les contraintes multiformes rencontrées par l'Etat ces dernières années ont induit une démonopolisation de la sécurité, se traduisant par l'émergence au niveau local de diverses réponses informelles aux problèmes d'insécurité. Cette évolution a elle-même engendré la *co-production* de la sécurité par des acteurs variés, mais également une certaine privatisation de la sécurité. L'Etat local a encouragé cette dynamique d'appropriation de la sécurité par les populations elles-mêmes. Cette option est d'autant plus favorisée que toute l'idéologie qui sous-tend la communalisation repose sur « le retour du pouvoir au village », sur l'appropriation intégrale du processus de décentralisation...

Il faut aussi noter que l'implication d'acteurs officieux dans la délivrance du bien a changé les rapports et les comportements des populations face aux acteurs de la sécurité. Il s'est produit un changement de mentalité. Les populations ne voient plus les acteurs de la sécurité comme une machine répressive et redoutée, comme au temps des goumiers ou des gendarmes à la chicotte facile. Les acteurs de la sécurité sont démystifiés, ce qui s'est traduit par une demande de sécurité de plus en plus accrue et spontanée.

Alors que les réponses locales au phénomène d'insécurité urbaine et rurale ont plus ou moins donné des résultats significatifs, souvent considérés par certains acteurs comme plus importants que ceux enregistrés par les forces de sécurité, ces dernières semblent fortement instrumentaliser la sécurité, qu'elles ne délivrent que si elle leur rapporte de l'argent. Elles manifestant leur engouement pour les missions et les actions « juteuses ». La sécurité sert ainsi de tremplin aux forces de sécurité pour l'enrichissement personnel. Chaque nuit, alors que la sécurité affectée à la préfecture est invisible, deux FNIS et deux gendarmes font le guet sur la plage du fleuve pour surveiller l'arrivée des piroguiers pêcheurs et prélever « leur part » : en effet les pêcheurs profitent de la nuit pour amener leurs prises dans la ville de Say.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

BIBLIOGRAPHIE

- Göpfert, M., 2009, *Security in nocturnal Niamey – preliminary reflections and conceptual outlook*, Arbeitspapiere / Working Papers n° 103, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Mainz, Main Universität.
- Hahonou, E., 2009, « *Les pouvoirs locaux à Bellayara* », Etudes & Travaux n°14, Niamey, LASDEL.
- Lavigne Delville, P., Abdelkader, A., 2009, *A cheval donné, on ne regarde pas les dents*’. *Les mécanismes et les impacts de l’aide vus par des acteurs nigériens*, Etudes & Travaux n°83, Niamey, LASDEL.
- Lund, C., 2009, Les dynamiques politiques locales face à une démocratisation fragile (Zinder), in Olivier de Sardan & Tidjani Alou, *Les pouvoirs locaux au Niger (Tome 1)*, Karthala, Paris.
- Meillassoux, C., 1998, “Du bon usage des classes sociales” n *Terrains et engagements de Claude Meillassoux*, textes réunis et présentés par Schlemmer, B., Karthala, Paris.
- Olivier de Sardan, J-P. 2009, *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l’Ouest*, Etudes & Travaux du LASDEL, n° 79, 45 p.
- Oumarou A., 2009, *La fourniture des services publics dans la commune urbaine de Say*, Etudes et Travaux n°75, Niamey, LASDEL.
- Raynaut, C. & Abba, S. 1990 « Trente ans d’indépendance : repères et tendances » (Niger), *Politique Africaine*, n°38, Karthala, p.3-29.
- Roché, S., 2004, “Vers la démonopolisation des fonctions régaliennes : contractualisation, territorialisation et européanisation de la sécurité intérieure”, *Revue française de science politique*, vol.54, n°1, p. 43-70
- Tinguiri, K. L., 1990, « Crise économique et ajustement structurel (1982-1988) » (Niger), *Politique Africaine*, n°38, p.76-86.
- Vuarin, R., 1994, « L’argent et l’entregent », *Cahiers des sciences humaines*, 30 (1-2), 255-273.

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

ANNEXES

1. Tableaux du bien public sécurité au niveau de 3 sites étudiés

1. Site de Balleyara

Sécurité composantes	acteurs	infrastructure	prise en charge fonctionnement	modos locaux de gouvernance concernés	caractéristiques	qualité perçue localement	qualité selon techniciens
conflits fonciers	patrouille foraine COFOB et COFOCOM chefferie	voiture gendarmerie voiture réquisitionnée COFODEP cheval dogari	paysans concernés	COFO Etat local (PA) mairie chefferie projets	COFOCO M non fonctionnel le	passable	bonne
passage des transhumants	patrouille foraine	voiture gendarmerie	PA chefferie	Etat local (PA, gendarmes-FNIS-environnement) chefferie (dogari) mairie	problème local majeur ; mesures très insuffisantes	mauvaise	mauvaise
vols bétail	patrouille foraine	voiture gendarmerie	victimes	Etat local (PA, gendarmes-FNIS) chefferie privé (dillani)	liées au marché	mauvaise	mauvaise
attaques camions	escorte privée FNIS		commerçants	Etat local (PA, gendarmes-FNIS)	liées au marché	bonne	bonne
attaques piétons (sortie de la ville)				Etat local (PA, gendarmes-FNIS)	liées au marché	mauvaise	
vols en ville	patrouille urbaine gardiens	voiture gendarmerie	Mairie, CPA, commerçants	Etat local (PA, gendarmes-FNIS) syndicat des transporteurs association des commerçants yambanga (avant)	liées au marché liées au chômage des jeunes liées à la consommation de la drogue	mauvaise	mauvaise
drogue	gendarmerie			Etat local (PA, gendarmes-FNIS)	Liée à la zone	mauvaise	mauvaise

LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)

2. Site de Say

Sécurité composantes (éléments stratégiques)	acteurs	infrastructure	prise en charge en fonctionnement	modèles locaux de gouvernance concernés	caractéristiques	qualité perçue localement	qualité selon techniciens
conflits fonciers	patrouille foraine COFOB et COFOCOM chefferie	voiture gendarmerie moto COFOCOM cheval dogari	paysans concernés	COFO Etat local (préfecture) mairie chefferie projets	COFOCOM fonctionnelle	Bonne	bonne
passage des transhumants	patrouille foraine	voiture gendarmerie	Préfet Chefferie mairie	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS-environnement) chefferie (rouga) mairie	problème local mineur; mesures suffisantes	bonne	bonne
vols bétail	patrouille foraine	voiture gendarmerie	Préfet Mairie victimes	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS) chefferie privé (dillani)	liées aux communes voisines	mauvaise	mauvaise
attaques camions	Patrouille foraine	Voiture gendarmerie	commerçants	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS) chefferie	liées aux communes voisines	Bonne	bonne
attaques piétons (sortie de la ville)	Patrouille urbaine	Patrouille pedestre gendarmerie - FNIS	Préfet mairie	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS) chefferie	liées au marché	Bonne	Bonne
vols en ville	patrouille urbaine	voiture gendarmerie	Préfecture Mairie	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS) chefferie syndicat des transporteurs association des commerçants embanga (avant)	liées au marché liées au désœuvrement des jeunes liée à la prise des stupéfiants	Bonne	Bonne

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

drogue	Gendarmerie Chefferie (tournée de sensibilisation des éleveurs et paysans)	Voiture ou cheval chef de canton (dogari, rouga) Voiture gendarmerie		Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS) chefferie	Lié au gardiennage du bétail	mauvaise	mauvaise
--------	---	---	--	--	------------------------------	----------	----------

3. Site de Gidan Roumdji

<i>Sécurité composantes (éléments stratégiques)</i>	<i>acteurs</i>	<i>infrastructure</i>	<i>prise en charge fonctionnement</i>	<i>modes locaux de gouvernance concernés</i>	<i>caractéristiques</i>	<i>qualité perçue localement</i>	<i>qualité selon techniciens</i>
conflits fonciers	patrouille foraine COFOB et COFOCOM Chefferie yambanga	voiture gendarmerie	paysans concernés	COFO Etat local (préfecture) mairie chefferie projets	COFOCOM fonctionnelle	Bonne	Bonne
passage des transhumants	patrouille foraine	voiture gendarmerie	Préfecture Chefferie mairie	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS-environnement) chefferie (dogari) mairie	problème local majeur ; mesures suffisantes	Bonne	Bonne
vols bétail	patrouille foraine yambanga	voiture gendarmerie yambanga	victimes	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS) chefferie privé (dillani)	liées à l'abattage clandestin aux marchés frontaliers	Bonne	Bonne
attaques camions	gendarmerie	Voiture gendarmerie	commerçants	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS)	Liées à la zone de Souloulou, proximité avec le Nigeria	mauvaise	passable
attaques piétons (sortie de la ville)	yambanga		boutiquiers	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS)	liées au marché	Bonne	Bonne
vols en ville	patrouille urbaine yambanga gardiens	voiture gendarmerie yambanga	Commerçants	Etat local (préfecture, gendarmes-FNIS) syndicat des transporteurs	liées au marché au désœuvrement des jeunes à la consommation	mauvaise	Bonne

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

				association des commerçants embanga (avant)	des stupéfiants		
drogue	Yambanga gendarmerie	Voiture gendarmerie	boutiquiers	Etat local (préfecture, gendarmes- FNIS)	Liées au gardiennage des animaux	mauvaise	mauvaise

Tableau synthétique pour le bien public sécurité

Bien public : Sécurité synthèse pour les 3 sites <i>composantes (éléments stratégiques)</i>	<i>acteurs</i>	<i>infrastructure</i>	<i>prise en charge fonctionnement</i>	<i>modes locaux de gouvernance concernés</i>	<i>caractéristiques</i>	<i>qualité perçue localement</i>	<i>qualité selon techniciens</i>
Conflits fonciers	<i>patrouille foraine COFOB et COFOCOM chefferie</i>	<i>Voiture gendarmerie Moto COFO Cheval dogari</i>	<i>Etat local (préfecture, PA) commune</i>	<i>Etat local (préfecture ou PA, gendarmerie, FNIS) Chefferie commune</i>	<i>COFO fonctionnelles</i>	<i>Bonne</i>	<i>Bonne</i>
Passage des transhumants	<i>Patrouille foraine</i>	<i>Voiture gendarmerie</i>	<i>Agriculteurs Commune</i>	<i>Etat local Commune chefferie</i>	<i>Problème local globalement majeur, mais mesures importantes</i>	<i>Bonne</i>	<i>Bonne</i>
Vols de bétail	<i>Patrouille foraine, yambanga</i>	<i>Voiture gendarmerie yambanga</i>	<i>victimes</i>	<i>Etat local Commune</i>	<i>Liées aux marchés, liées aux pays voisins</i>	<i>mauvaise</i>	<i>mauvaise</i>
Attaque des camions	<i>Patrouille foraine</i>	<i>Voiture gendarmerie</i>	<i>commerçants</i>	<i>Etat local marchand</i>	<i>Problème majeur, mesures satisfaisantes</i>	<i>Bonne</i>	<i>Bonne</i>
Attaques des piétons	<i>Patrouilles foraines/urbaines yambanga</i>	<i>Voiture gendarmerie</i>	<i>Commune commerçants</i>	<i>Etat local Communal marchand</i>	<i>Liées aux marchés, Mesures satisfaisantes</i>	<i>Bonne</i>	<i>Bonne</i>
Vols en ville	<i>Patrouille urbaine Yambanga Gardien</i>	<i>Voiture gendarmerie (patrouille pédestre)</i>	<i>Commerçants Commune</i>	<i>Communal Etat local Marchand</i>	<i>Liées aux marchés Liées à la consommation de la drogue, Liées au désœuvrement</i>	<i>mauvaise</i>	<i>Bonne</i>

*LE « BIEN » SÉCURITÉ DANS TROIS COMMUNES
(GUIDAN ROUMDJI, BALLEYARA ET SAY)*

					<i>des jeunes</i>		
Droque	<i>gendarmerie</i>		<i>Etat local Commune</i>	<i>Etat local Communal</i>	<i>Liées au désœuvrement des jeunes Liées aux frontières avec les pays voisins</i>	<i>mauvaise</i>	<i>mauvaise</i>

Ce rapport est issu de la recherche *****, financée par APPP (ODI).

Le LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) est un centre de recherche en sciences sociales implanté au Niger et au Bénin), dont les principaux axes de travail portent sur la délivrance des services publics, la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions avec les usagers (santé, hydraulique, pastoralisme, éducation, justice, etc.), les pouvoirs locaux et la décentralisation, et l'intervention des institutions de développement. Le LASDEL recourt à des méthodes qualitatives fondées sur les enquêtes de terrain approfondies. Il met à la disposition des chercheurs et doctorants son Centre de Documentation de Niamey. Il contribue à la formation de jeunes chercheurs, en particulier avec son Université d'été.

La collection « Etudes et Travaux du LASDEL » propose des rapports de recherche issus des travaux menés par le LASDEL. Ils sont disponibles en ligne (www.lasdel.net) ou en vente à son secrétariat.

Derniers numéros parus :

- n°101 *La prise en charge de l'accouchement dans trois communes au Niger. Say, Balleyara et Guidan Roumji*, par Aïssa Diarra (2012)
- n°102 *Gouvernance locale la délivrance de quatre biens publics dans trois communes nigériennes (2)*, par J.P. Olivier de Sardan (2012)
- n°103 *« Saï Kaayi ! » ou comment se faire élire au Niger. Analyse des stratégies électorales d'un candidat aux législatives 2009*, par Oumarou Makama Bawa (2012)
- n°104 *Les Pratiques Familiales Essentielles (PFE) au Niger. Socio-anthropologie d'une intervention à base communautaire*, par Hamani Oumarou (2013)

LASDEL

LABORATOIRE D'ÉTUDES ET RECHERCHES
SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

BP 12 901, NIAMEY, NIGER – TÉL. (227) 20 72 37 80
BP 1 383, PARAKOU, BÉNIN – TÉL. (229) 23 10 10 50

WWW.LASDEL.NET